

2.2. Les zonages écologiques d'inventaire

2.2.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Les ZNIEFF sont les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Ces zonages visent à identifier et décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Par conséquence, l'inventaire ZNIEFF doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les ZNIEFF sont des outils importants de la connaissance du patrimoine naturel, mais ne constituent pas une mesure de protection juridique.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, on recense 2 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II. 22 autres ZNIEFF sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée du projet.

Code	Zones naturelles remarquables	Distance du projet	Aire d'étude concernée
ZNIEFF de type 1			
240031358	Pâturage de la Fuye	0,5 km	Aire d'étude rapprochée (< 6 km)
240009762	Retenue de Pincemaille (Lac de Rillé)	4,4 km	
240006256	Landes des Petites Ricordières	6,3 km	Aire d'étude éloignée (6 – 10 km)
240006274	Landes de l'Etang du Sablonnet	9,5 km	
240006275	Etang de Radoire	9,6 km	
240006276	Etang de Givry	9,2 km	
240006278	Landes de Bréviande	6,9 km	
240009641	Etang Bouchard	6,0 km	
240009642	Etang de la Dame	7,4 km	
240009643	Etang Neuf (Courcelles-de-Touraine)	6,7 km	
240009657	Bois et landes du Plessis	9,9 km	
240009691	Etang de Braineau et Grand Etang de la roche	8,8 km	
240009751	Etang de la Barre	7,5 km	
240009753	Etangs de la Martinerie	8,2 km	
240009759	Landes du bois de la Bousachère et Etang de Créville	8,3 km	
240009802	Etang du mur et Vallée du Changeon à Gravoteau	7,1 km	
240031006	Etang d'Houdran	7,9 km	
240031383	Champs de la Hamelinrière	9,4 km	
240031585	Lande tourbeuse de la Rivière	9,2 km	
240031724	Prairies du Moulin de Raguin et de la Renardière	6,5 km	
240031727	Etang de l'Herpinière et plans d'eau voisins	7,5 km	
240031729	Lande de la Bagouloir	7,6 km	
520030146	Bois de Le Buisson au Breil	9,6 km	

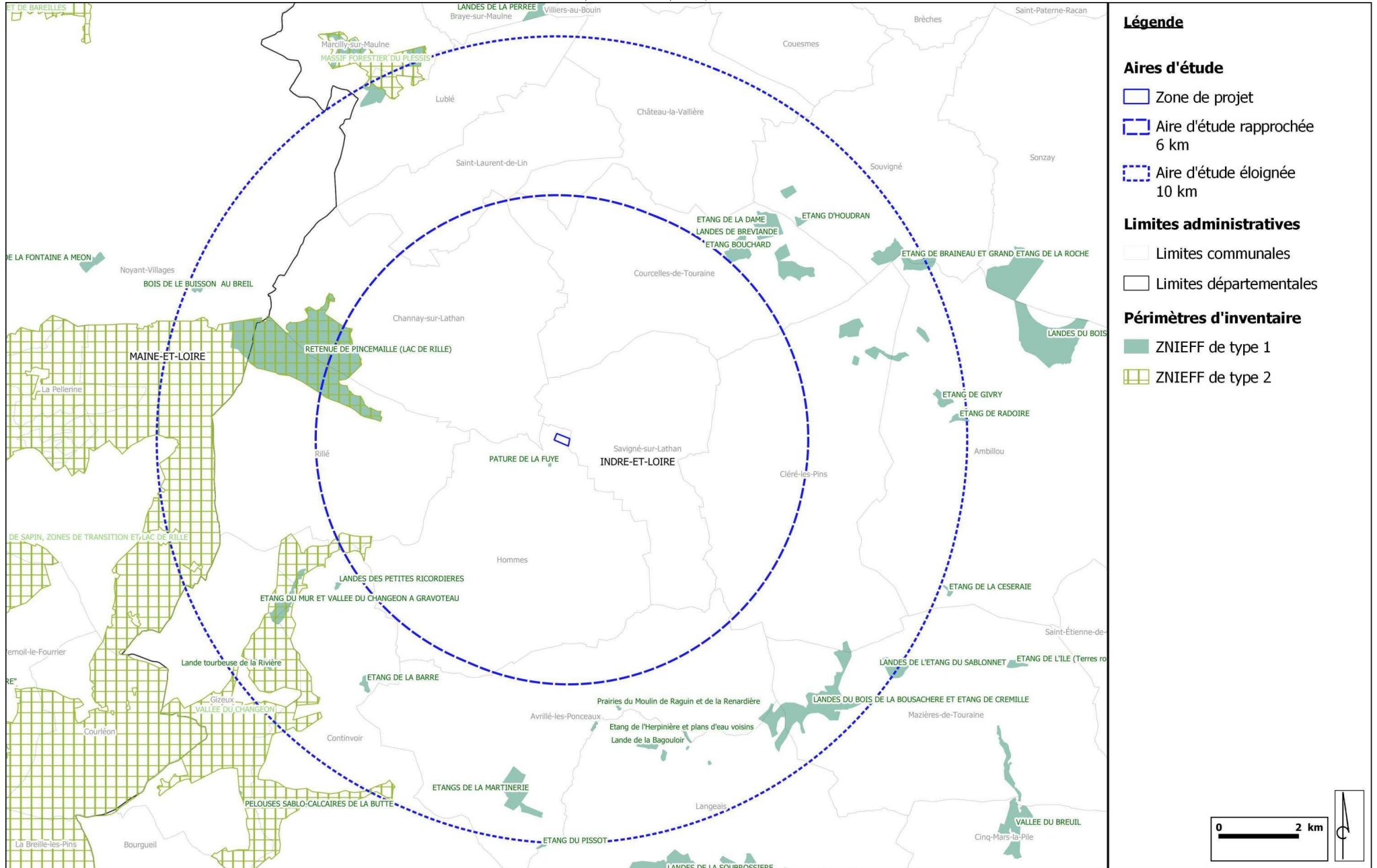
Code	Zones naturelles remarquables	Distance du projet	Aire d'étude concernée
ZNIEFF de type 2			
240031331	Vallée du Changeon	5,2 km	Aire d'étude rapprochée (< 6 km)
520004475	Massifs forestiers de la Breille, de Pont-Ménard, de la Graine de Sapin, zones de transition et lac de Rillé	4,4 km	
240031474	Massif forestier du Plessis	9,4 km	Aire d'étude éloignée (6 – 10 km)

Les ZNIEFF recoupant l'aire d'étude rapprochée sont présentées en pages suivantes⁴.

⁴ source : Fiches standards de données de l'INPN

Illustration 33: Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Sources : URBASOLAR, ADMIN EXPRESS, INPN / Réalisation : NCA Environnement 2019



ZNIEFF de type 1 – Pâture de la Fuye

Il s'agit d'une pâture et d'un talus routier situé le long d'une ferme sur la commune de Hommes dans le Bassin de Savigné. Cette zone est constituée de pelouses sableuses calcicoles abritant un cortège d'espèces annuelles patrimoniales.

La pâture subit un labour régulier qui permet la mise à nu du substrat favorisant nettement la colonisation de la zone par les espèces pionnières. Le milieu (*Sileno conicae-Cerastion semidecandri*) est en très bon état de conservation et se rencontre rarement dans ce type de contexte pâturé/labouré.

Le talus, attenant à la pâture, est entretenu par la fauche des bords de route et abrite un cortège d'espèces remarquables dont l'Alysson à calice persistant (*Alyssum alyssoides*) qui n'a pas été observé dans la pâture. Le milieu correspond à une dynamique plus avancée que la pâture (sous-alliance de l'*Armerion elongatae*).

Au total six espèces déterminantes ont été inventoriées dans le contour proposé, mais l'intérêt du site repose principalement sur la qualité des milieux en présence et l'originalité de leur configuration (pâturé à pelouse ouverte).

Espèces déterminantes : 6 espèces de flore

ZNIEFF de type 1 – Retenue de Pincemaille (lac de Rillé)

Il s'agit d'une retenue d'eau de plus de 500 ha dont le niveau d'eau est variable en raison de sa vocation (alimentation en eau d'une vaste zone de cultures). Le plan d'eau se caractérise par de vastes surfaces (environ 80 ha) de communautés amphibies à *Limosella aquatica*, *Cyperus fuscus*, *Crypsis alopecuroides* et *Chenopodium rubrum* (*Cypero fuscus-Limoselletum aquaticae* et *Chenopodium rubri* notamment). Il s'agit probablement des plus importantes populations régionales de *Crypsis alopecuroides*, *Limosella aquatica* et *Chenopodium rubrum* avec, pour chacune de ces espèces, des dizaines voire des centaines de milliers d'individus. Quatre espèces végétales déterminantes, dont 3 espèces protégées, ont pu être observées sur le site.

Ce plan d'eau, le plus vaste de l'Indre et Loire, constitue en outre une zone importante pour la nidification des oiseaux d'eau (une partie des rives et abords est particulièrement difficile d'accès et certaines parties sont en effet peu ou pas fréquentées par le public). Il s'agit également d'une étape migratoire et d'hivernage notable pour l'avifaune.

A l'origine, décrite pour son intérêt avifaunistique et piscicole, cette zone présente donc également un intérêt floristique certain.

Espèces déterminantes : 18 espèces d'oiseaux, 4 espèces de flore

ZNIEFF de type 2 - Massifs forestiers de la Breille, de Pont-Ménard, de la Graine de Sapin, zones de transition et lac de Rillé

Il s'agit d'un vaste massif forestier alternant chênaies et pinèdes, zones de landes, prairies et zones cultivées, étangs et zones tourbeuses acides.

On note la présence sur les marges du chêne pubescent ici en limite Nord de son aire de répartition, ainsi qu'une végétation remarquable dans les fonds de vallons tourbeux, comportant plusieurs espèces protégées.

L'avifaune nicheuse forestière est intéressante avec plusieurs espèces peu communes en Maine-et-Loire et une espèce très rare en France.

Un important site d'hivernation de chiroptères a été découvert au château de Jalesne en 2001.

L'entomofaune est variée, comportant plusieurs espèces rares notamment aux abords des zones humides.

Espèces déterminantes : 1 espèce d'amphibien, 8 espèces d'insectes, 9 espèces de mammifères, 32 espèces d'oiseaux, 1 espèce de poisson et 66 espèces de flore.

ZNIEFF de type 2 – Vallée du Changeon

Le Val du Changeon considéré ici s'organise en un trajet Nord-Sud, prenant naissance un peu en dessous de la commune de Rillé. La zone s'arrête au coteau courant au Nord de Bourgueil, là où le Val de Loire prend un faciès de polyculture maraîchère et fruitière, avec présence marquée de la vigne. A cette portion, le cours du Changeon s'infléchit à 90 degrés vers l'Ouest.

Ce cours d'eau traverse une mosaïque de milieux très diversifiés : tourbières, marais, forêts, landes, prairies humides et pelouses calcaires à sablo-calcaires. L'habitat traditionnel y est présent, peu dense, servant de petites exploitations. L'aspect historique est souligné par la présence de nombreux moulins à eau.

2.2.1. Les zones humides

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé Milieux Physiques. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air. Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale. Dans ce contexte, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent. Le Code de l'Environnement donne une définition des zones humides :

Art. L. 211-1 : « Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

L'article R.211-108 du Code de l'Environnement indique les critères à prendre en compte pour définir une zone humide. Ils sont relatifs « à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique ». « La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation ».

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et caractérisés par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface si des traces d'engorgement permanent apparaissent entre 80 et 120 cm). La circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

Jusqu'en 2017, il suffisait d'observer des plantes hygrophiles pour classer une zone humide, sans avoir à cumuler ce critère avec celui de l'hydromorphie du sol, d'après l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, précisant les critères de définition des zones humides.

Un arrêt du Conseil d'État le 22 février 2017 lui avait donné tort, affirmant que les deux critères étaient cumulatifs. Il avait ainsi considéré « qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles ».

La Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement est venue clarifier de manière définitive la définition des zones humides et a repris l'ancien principe du recours alternatif aux deux critères (végétation hygrophile ou hydromorphie du sol).

De plus, au titre de la Police de l'Eau, un projet impactant une zone humide (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

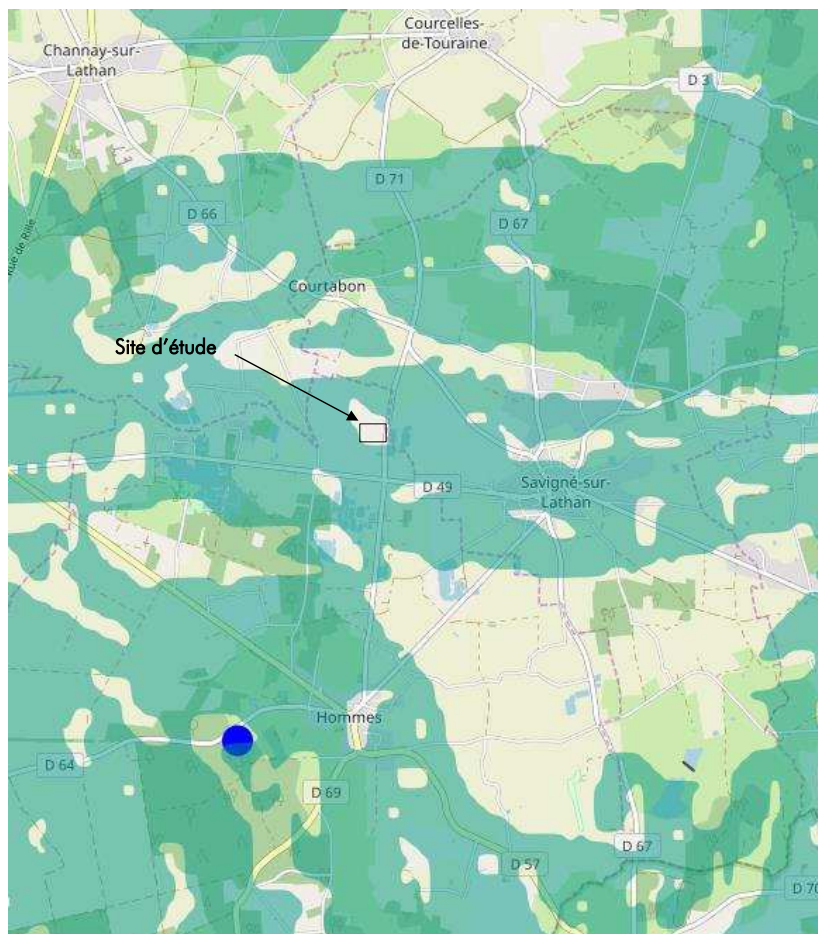
Au préalable de l'expertise de terrain, il convient d'apprécier les prélocalisations disponibles, mettant un évidence un potentiel de présence de zones humides.

La prélocalisation des zones humides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne manque de précision (échelle 1 : 100 000), et n'intègre pas le site d'étude. **La carrière adjacente (Nord) est concernée par la prélocalisation.**

Le DDT 37 a procédé à un inventaire des zones humides du département. Les communes d'Hommes et de Savigné-sur-Lathan sont peu concernées, le site d'étude est assez éloigné des zones humides répertoriées, malgré la proximité de plusieurs plans d'eau (Cf. carte suivante).

Illustration 34 : Cartographie des zones humides

Sources : Réseau-zones-humides.org / Réalisation : NCA Environnement 2019



Légende : Prélocalisation des zones humides

2.2.2. Les Plans Nationaux d'Actions

Les plans nationaux d'actions sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Anciennement appelés plans de restauration, les premiers plans ont été mis en œuvre en France en 1996. Ce dispositif est sollicité lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants pour rétablir une espèce ou un groupe d'espèces dans un état de conservation favorable.

Les plans nationaux d'actions s'appuient sur la protection réglementaire des espèces menacées. Ils visent à coordonner la mise en œuvre des actions volontaires, lorsqu'elles sont nécessaires, pour assurer ou rétablir un état de conservation favorable des espèces concernées.

72 plans nationaux d'actions sont en cours de mise en œuvre ou ont été initiés, aussi bien en France métropolitaine qu'outre-mer. 236 espèces sont concernées au total, dont 34 espèces de chauves-souris, 18 odonates et 102 plantes messicoles.

En région Centre Val-de-Loire, et plus spécifiquement à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, deux Plans Nationaux d'Actions sont susceptibles d'être concernés par le site d'étude : le PNA Chiroptères (2016-2025) et le PNA Maculinea (2011-2015).

Ces deux PNA font l'objet d'une déclinaison régionale en Centre Val-de-Loire : on parle alors de Plan Régional d'Actions.

Espèce ou groupe ciblé	Plan National d'Actions	Plan Régional d'Actions
Chiroptères (34 espèces)	2016-2025	2009-2013
Maculinea (5 espèces)	2011-2015	2012-2016

A RETENIR

La ZNIEFF la plus proche se situe à quelques centaines de mètres de la zone d'étude. Il conviendra d'apprécier la nature du cortège floristique, et notamment la présence des espèces végétales déterminantes citées. Les autres zonages concernent des habitats naturels déconnectés de ceux de la zone de projet : boisements, zones humides...

Le site d'étude n'est pas identifié dans la prélocalisation des zones humides du bassin Loire-Bretagne, ni dans l'inventaire des zones humide d'Indre-et-Loire. L'expertise de terrain devra vérifier l'emprise des habitats et espèces floristiques hygrophiles, le site d'étude étant recouvert d'une végétation spontanée.

2.3. La trame verte et bleue

2.3.1. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

A. Cadre et démarche de réalisation

La Trame verte et bleue (TVB), dont la notion a été introduite par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1), dite « loi Grenelle II », est l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement. Définies par l'article L. 371-1 du Code de l'environnement, la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

À l'échelle régionale, la mise en œuvre de la Trame verte et bleue se traduit par la réalisation d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), par l'État et la Région. À l'issue de sa finalisation, celui-ci est préalablement soumis pour avis aux collectivités locales géographiquement concernées lors de consultations officielles et à enquête publique. Après validation et délibération, le SRCE fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation.

Le SRCE comprend une identification des enjeux régionaux, des cartographies régionales avec une description des composantes de la Trame verte et bleue, les modalités de gestion pour le maintien et/ou la remise en bon état des continuités écologiques et enfin, les mesures prévues pour accompagner cette mise en œuvre. Le SRCE devra par la suite être pris en compte au niveau local, notamment dans les documents d'urbanismes (PLU/PLUI, Schéma de Cohérence Territoriale) et dans les projets d'aménagement.

Dans la Région Centre Val-de-Loire, le SRCE est élaboré conjointement par la DREAL et l'État, en concertation avec l'ensemble des partenaires socio-économiques regroupés au sein d'un Comité Régional Trame Verte et Bleue, installé le 29 février 2012. Ce comité succède au comité de préfiguration du 7 décembre 2010 qui a permis d'initier les travaux et d'acter les principes de réalisation du SRCE.

Selon le cadre national, les comités sont composés de cinq collègues, dont les membres sont nommés conjointement par le président du conseil régional et le préfet de région pour une durée de six ans, avec un seuil minimum de représentation à respecter pour chaque collègue :

- Collectivités territoriales et leurs groupements (30%) ;
- Etat et ses établissements publics (15%) ;
- Organismes socio-professionnels et usagers de la nature (20%) ;
- Associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espaces naturels (15%) ;
- Scientifiques et personnalités qualifiées (5%).

L'élaboration du SRCE se base sur une démarche à la fois participative auprès des habitants et des acteurs locaux, amenés à faire vivre la TVB au travers des décisions quotidiennes à l'échelle communale et intercommunale ; et à la fois scientifique, pour aboutir à un document de cadrage régional, qui s'appuie sur des méthodes scientifiques existantes et reconnues. En effet, la connaissance scientifique est le préalable indispensable à toute action crédible et objective de protection et de gestion d'un espace naturel ou d'une espèce.

B. État d'avancement des travaux du SRCE en Centre Val-de-Loire

Dix sous-trames ont été définies en région Centre Val-de-Loire. Il s'agit de :

- Pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ;
- Pelouses et landes sèches à humides sur sols acides ;
- Milieux prairiaux ;
- Espaces cultivés ;

- Bocage et autres structures ligneuses linéaires ;
- Boisements humides ;
- Boisements sur sols acides ;
- Boisements sur sols calcaires ;
- Milieux humides ;
- Cours d'eau.

Un groupe technique restreint (24 membres), composé d'un sous-ensemble du comité régional, a été constitué pour un suivi plus opérationnel des étapes d'élaboration du SRCE Centre. Débutée fin 2010, l'élaboration du SRCE du Centre s'est organisée en quatre séquences :

- Séquence 1 : Diagnostic des enjeux régionaux et choix des sous-trames ;
- Séquence 2 : Identification des réservoirs de biodiversité ;
- Séquence 3 : Identification des corridors par sous-trame ;
- Séquence 4 : Plan d'action et dispositif de suivi/évaluation / Evaluation environnementale.

La première séquence (enjeux régionaux et choix des sous-trames) a fait l'objet d'une concertation avec le groupe technique restreint les 30 septembre 2011 et 06 janvier 2012. Ses résultats ont été validés par le comité TVB le 29 février 2012.

La deuxième séquence (réservoirs de biodiversité) a été soumise à deux groupes de travail les 22 (collectivités, acteurs socio-professionnels et représentants d'infrastructures de transport) et 23 (naturalistes et experts régionaux) mai 2012. Une présentation au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) a été réalisée le 7 juin 2012 suivie d'une synthèse exposée au groupe technique restreint le 20 juin 2012.

La troisième séquence (corridors écologiques) a fait l'objet d'une concertation en trois groupes de travail thématiques réunis les 15 (milieux aquatiques et humides, milieux boisés et bocagers) et 16 (milieux ouverts) janvier 2013. Une présentation des éléments a été réalisée devant le CSRPN le 18 janvier 2013, suivie d'une synthèse pour le groupe technique restreint le 13 février 2013. Les résultats de ces deux séquences ont fait l'objet d'une validation par le comité régional TVB le 16 avril 2013.

La concertation de la quatrième séquence (plan d'action et dispositif de suivi) s'est organisée en neuf réunions territorialisées par groupes de bassins de vie durant les mois de septembre et d'octobre 2013. Des rencontres dédiées avec les professions agricole et forestière puis les gestionnaires d'infrastructures se sont tenues respectivement les 2 septembre pour les premiers, 3 et 15 octobre 2013 pour les seconds.

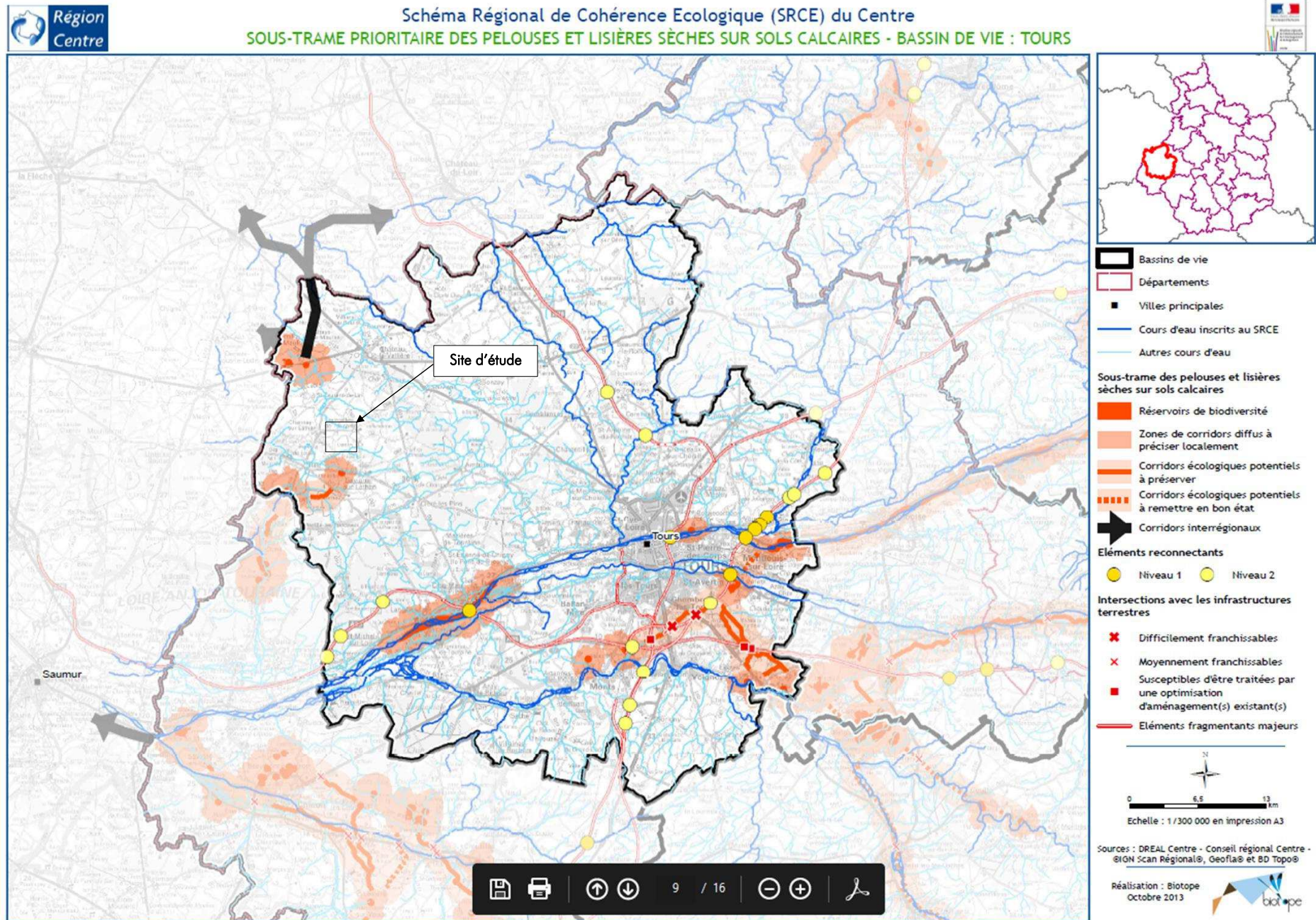
Après une présentation au CSRPN le 12 novembre 2013, le plan d'action a été présenté au comité régional TVB et validé le 13 décembre 2013.

C. Continuités écologiques sur la zone d'étude

La parcelle du site d'étude n'est pas identifiée dans un réservoir de biodiversité, pour les six sous-trames du bassin de vie de Tours. **Elle ne recoupe pas de zones de corridors diffus ni de corridors écologiques** relatifs aux sous-trames des milieux boisés, des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides, des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux, des bocages et autres structures ligneuses linéaires et des espaces cultivés.

Le site d'étude est localisé dans à l'extrémité Nord d'une zone de corridor diffus de la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires. Le SRCE indique que ces corridors diffus sont à préciser localement (cf. Carte en page suivante).

Illustration 35 : Carte de la sous-trame prioritaire des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires
Sources : DREAL Centre et Conseil Régional Centre / Réalisation : Biotope 2013



A RETENIR

L'aire d'étude immédiate est intégrée dans une zone de corridor diffus de la sous-trame prioritaire des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires.

La proximité de la ZNIEFF « Pâture de la Fuye », explique cette inscription, cette dernière étant identifiée comme réservoir de biodiversité (pelouse calcicole). Les habitats naturels et habitats d'espèces peuvent ainsi présenter des enjeux écologiques significatifs s'ils sont rattachables à cette sous-trame.

2.4. Flore et faune remarquables (données bibliographiques)

2.4.1. La flore remarquable connue à proximité du site d'étude

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel font état de 482 espèces de plantes sur la commune de Hommes, dont 400 espèces correspondent à des données récentes (> années 2000).

Parmi ces taxons, 4 espèces sont protégées (1 à l'échelle nationale, 3 à l'échelle régionale). Deux de ces espèces sont menacées, avec un statut quasi-menacé sur la liste rouge régionale des espèces végétales.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	Nationale	NT
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	Régionale	LC
<i>Helictochloa marginata</i>	Avoine de Loudun	Régionale	NT
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	Régionale	LC

Légende : EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi-menacée ; LC = préoccupation mineure

Les bases de données renseignent également de la présence sur la commune de 20 autres taxons menacés, c'est-à-dire avec un statut vulnérable, en danger ou en danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale. Ces espèces ne sont pas protégées.

Espèces en danger critique d'extinction : *Lathyrus angulatus*, *Lathyrus sphaericus*, *Sagina subulata*, *Orlaya grandiflora*

Espèces en danger : *Atropa belladonna*, *Crepis foetida*, *Juncus capitatus*, *Linaria pelisseriana*, *Lupinus angustifolius*, *Lupinus angustifolius subsp. reticulatus*, *Silene conica*, *Spergula pendantra*

Espèces vulnérables : *Falcaria vulgaris*, *Galeopsis ladanum*, *Galeopsis segetum*, *Ranunculus circinatus*, *Scheonus nigricans*, *Thelypteris palustris*, *Trifolium glomeratum*, *Veronica triphyllos*.

2.4.2. La faune remarquable connue à proximité du site d'étude

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel font état de 399 espèces faunistiques sur la commune de Hommes. En complément, la base de données faune Touraine fait état de 368 espèces faunistiques récentes (> années 2000) au sein des communes de l'aire d'étude rapprochée.

Parmi ces taxons, de nombreuses espèces sont protégées à l'échelle européenne et nationale. Plusieurs de ces espèces sont menacées, avec un statut vulnérable les listes rouges régionales.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Liste rouge régionale
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Annexe 1 Directive Oiseaux Nationale	EN
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		NT
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>		LC
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		LC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		VU
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Annexe 1 Directive Oiseaux Nationale	EN
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		NT
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		EN
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		VU
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>		LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Liste rouge régionale
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>		LC
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		LC
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		EN
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>		VU
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>		LC
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>		LC
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		LC
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>		CR
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		VU
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		CR
Cœdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>		LC
Pic mar	<i>Leiocopus medius</i>		LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>		LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		LC
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		Annexe 1 Directive Oiseaux
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nationale	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nationale	NT
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Nationale	NT
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Nationale	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nationale	LC
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Nationale	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nationale	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nationale	LC
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Nationale	NT
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nationale	LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nationale	NT
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nationale	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia commun</i>	Nationale	LC
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Nationale	LC
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Nationale	VU
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nationale	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Nationale	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Nationale	NT
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nationale	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nationale	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Nationale	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nationale	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nationale	LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nationale	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nationale	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nationale	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Liste rouge régionale
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nationale	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nationale	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nationale	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Nationale	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nationale	LC
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nationale	LC
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Nationale	VU
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Nationale	LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nationale	NT
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Nationale	VU
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Nationale	VU
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nationale	LC
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nationale	NT
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nationale	LC
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Nationale	VU
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Nationale	LC
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Nationale	VU
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nationale	LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nationale	LC
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Nationale	EN
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Nationale	NT
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nationale	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Nationale	LC
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Nationale	VU
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Nationale	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Nationale	LC
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Nationale	LC
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nationale	LC
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Nationale	LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Nationale	LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Nationale	LC
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Nationale	NT
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Nationale	LC
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Nationale	EN
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Nationale	EN
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubiu</i>	Nationale	LC
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Nationale	VU
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	Nationale	NT
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nationale	LC
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Nationale	CR
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Nationale	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Liste rouge régionale
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nationale	LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Nationale	VU
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Nationale	LC
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Nationale	LC
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Nationale	NT
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Nationale	VU
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Nationale	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nationale	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Nationale	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nationale	LC
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Nationale	LC
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Nationale	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Nationale	LC
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Nationale	CR
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Nationale	LC
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Nationale	VU
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Nationale	LC
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Nationale	LC
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Annexe 4 Directive Habitats Nationale	NT
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		LC
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>		NT
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Annexe 2-4 Directive Habitats Nationale	NT
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Nationale	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Nationale	LC
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Nationale	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Nationale	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Nationale	LC
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Nationale	NT
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Annexe 4 Directive Habitats Nationale	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		LC
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>		NT
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Nationale	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Nationale	LC
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Nationale	LC
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastellus barbastellus</i>	Annexe 2-4 Directive Habitats Nationale	LC
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		LC
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		LC
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Annexe 4 Directive Habitats Nationale	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		NT
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Liste rouge régionale
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		NT
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>		LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		LC
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Nationale	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Nationale	LC
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Annexe 4 Directive Habitats Nationale	-
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Annexe 2 Directive Habitats	-
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Annexe 2-4 Directive Habitats Nationale	NT
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>		VU
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>		EN

Liste rouge : CR = en danger critique d'extinction ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi-menacé ; LC = préoccupation mineure

Les bases de données renseignent également de la présence sur la commune d'un autre taxon menacé, avec un statut en danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale : la Bécassine des marais. Ce taxon n'est pas protégé.

A RETENIR

Le site d'étude se trouve dans un contexte écologique important, avec un grand nombre d'espèces patrimoniales connues sur la commune. La proximité de sites Natura 2000, en particulier la Zone de Protection Spéciale « Lac de Rillé et forêts avoisinantes d'Anjou et de Touraine » explique en partie ce potentiel écologique.

Une attention particulière doit être portée sur l'expertise écologique, sur les habitats naturels et les habitats d'espèces, en particulier si ceux-ci sont rattachables aux habitats patrimoniaux à l'origine de la désignation des zonages d'inventaire et de protection du milieu naturel les plus proches.

On rappelle que le site d'étude est implanté dans un corridor diffus de la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sol calcaire, habitats à forte valeur patrimoniale.

3. Résultats des investigations de terrain

Afin de qualifier les sensibilités écologiques de la zone de projet, un diagnostic écologique a été réalisé sur le site d'implantation (voir tableau ci-dessous). Six passages ont été effectués entre janvier et septembre 2019, afin de coïncider le mieux possible avec le cycle biologique de nombreuses espèces. Les cycles estivaux, automnaux, hivernaux et printaniers ont ainsi été couverts.

Date	Groupes taxonomiques ciblés
28/01/2019	Avifaune / Mammifères
09/04/2019	Avifaune / Reptiles / Insectes / Mammifères / Flore
18/06/2019	Avifaune / Reptiles / Insectes / Mammifères / Flore
03/07/2019	Avifaune / Insectes / Mammifères / Flore
18/08/2019	Avifaune / Insectes / Mammifères / Flore
09/09/2019	Avifaune / Reptiles / Insectes / Mammifères / Flore

3.1. Description et évaluation des habitats de végétation

Une seule typologie d'habitat naturel a été observée à l'échelle du site d'étude. Son intérêt biologique est apprécié ici.

Habitat	Code EUNIS	Code CORINE biotope	Code UE (Natura 2000)	Déterminant ZNIEFF	Zones humides	Surface (ha)	Surface relative (%)	Enjeux local	Justification de l'enjeu local
Friche graminéenne mésophile à xérophile	11.52	87.1	-	non	non	6,9	100%	Faible	Habitat de faible intérêt écologique
Total							100 %		

Les typologies des habitats naturels des parcelles les plus proches du site d'étude sont précisées ci-dessous. Ces milieux ne sont pas concernés par le projet.

Habitat	Code EUNIS	Code CORINE biotope	Code UE (Natura 2000)	Déterminant ZNIEFF	Zones humides	Surface (ha)	Surface relative (%)	Enjeux local	Justification de l'enjeu local
Culture	11.52	87.1	-	non	non			Faible	Habitat de faible intérêt écologique
Carrière avec recolonisation de végétation rudérale	H3.2F x E5.14	86.41 x 87.1	-	non	non			Faible	Habitat de faible intérêt écologique
Prairie mésophile	E2.1	38.1	-	non	non			Faible	Habitat de faible intérêt écologique
Peupleraie	G1.C1	83.321	-	non	non			Faible	Habitat de faible intérêt écologique
Recru forestier	G5.61	31.8D	-	non	non			Faible	Habitat de faible intérêt écologique

Habitat	Code EUNIS	Code CORINE biotope	Code UE (Natura 2000)	Déterminant ZNIEFF	Zones humides	Surface (ha)	Surface relative (%)	Enjeux local	Justification de l'enjeu local
Coupe forestière	G5.8	31.87	-	non	non			Faible	Habitat de faible intérêt écologique
Friche graminéenne avec faciès d'embroussaillage	11.52 x F3.11	87.1 x 31.81	-	non	non			Moyen	Possible faciès de pelouse calcicole

Présentation des habitats du site d'étude :

Friche graminéenne mésophile à xérophile	
Code EUNIS : 11.52	
Code CORINE Biotopes : 87.1	
Code Natura 2000 : -	
	
<p align="center">Friche graminéenne Juillet 2019, Pierre VINET (NCA Environnement)</p>	
<p>Localisation : Totalité du site d'étude</p> <p>Description : Cette formation recouvre la totalité du site. Aucune espèce patrimoniale n'y a été observée, cet habitat possède un faible intérêt écologique, en dehors de représenter un habitat d'espèces pour les insectes notamment. La diversité floristique est assez faible, avec des faciès largement dominés par les graminées.</p> <p>Espèces « indicatrices » relevées au sein de l'aire d'étude immédiate (liste non exhaustive) : <i>Brachypodium pinnatum, Poa pratensis, Dactylis glomerata, Eryngium campestre, Agromonia eupatoria, Daucus carota, Lotus corniculatus, Medicago lupulina, Picris hieracioides, Potentilla reptans, Senecio jacobaea, Trifolium pratense, Linaria vulgaris, Achillea millefolium, Conyza canadensis, Origanum vulgare</i></p>	
Enjeu local :	Faible

Illustration 36 : Carte des habitats de végétation au sein de l'aire d'étude immédiate

Sources : URBASOLAR, NCA Environnement / Réalisation : NCA Environnement 2019



Illustration 37 : Carte des enjeux écologiques locaux des habitats de végétation au sein de l'aire d'étude immédiate

Sources : URBASOLAR, NCA Environnement / Réalisation : NCA Environnement 2019



A RETENIR

Les espaces ouverts du site d'étude ne représentent pas d'enjeu écologique significatif sur l'aspect « habitat ». La friche graminéenne succède à une friche rudérale post-culturelle.

Les habitats adjacents possèdent une faible valeur patrimoniale, y compris l'ancienne carrière envahie par les espèces rudérales.

A l'extrême Ouest de l'aire d'étude immédiate, on note la présence d'un petit coteau embroussaillé, avec dominance de friche graminéenne dans les espaces ouverts. La parcelle n'a pas été étudiée précisément (hors aire d'étude immédiate), il est possible d'y observer des faciès de pelouse sèche calcicole. Pour rappel, on se situe dans un corridor diffus de pelouses sèches, lié à la proximité de la ZNIEFF Pâturage de la Fuye à quelques centaines de mètres au Sud de l'aire d'étude immédiate.

Le site d'étude ne présente pas de faciès de pelouse calcicole.

Les milieux identifiés au droit du site d'étude, sont bien exposés et présentent une tendance sèche et thermophile. Par ailleurs, le site se trouve au droit d'une ancienne carrière, où le sol a fortement été remanié. Aucune zone humide n'a été observée à l'échelle du site d'étude.

3.2. Description et évaluation de la flore

3.2.1. Les enjeux de conservation

La friche graminéenne présente un intérêt botanique très réduit. Une quarantaine d'espèces seulement y a été contactée, soit une faible richesse spécifique cohérente avec le milieu.

Aucune espèce protégée ni menacée n'a été contactée.

3.2.2. Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Aucune espèce exotique envahissante n'a été contactée sur le site d'étude et sa proximité directe.

A RETENIR

Aucune espèce protégée nationale ou régionale, ou menacée sur la liste rouge régionale des espèces végétales, n'a été contactée sur le site d'étude.

Aucune espèce exotique envahissante n'a également été notée.

3.3. Description et évaluation de la faune

3.3.1. Invertébrés

- Les espèces observées

Très peu d'espèces ont été contactées au sein de la friche graminéenne. Cette faible diversité de lépidoptères (17 espèces) est à mettre en relation avec la faible richesse végétale du milieu. **Aucune espèce patrimoniale n'a été observée.**

La majorité des taxons observés trouve sa ou ses plante(s)-hôte(s) au sein de la friche graminéenne : espèces du genre *Lotus*, *Brachypodium*, *Poa*, *Rumex*, *Dactylis*, *Plantago*, *Trifolium* et *Medicago*. Le Citron est relié aux milieux arbustifs (Nerprun, Bourdaine) au sein des fourrés et prébois. Les Piérides sont rattachées aux friches rudérales, très certainement en dispersion depuis la carrière au Nord.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
Lépidoptères			
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	-	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	LC
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	LC
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	-	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	LC
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	-	LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	LC
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	-	LC
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	-	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	-	LC
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	LC

Malgré la présence de sa plante-hôte, l'Origan (*Origanum vulgare*), l'Azuré du serpolet n'a pas été contacté au sein du site d'étude. Trois sorties en période favorable à l'observation de l'espèce ont été cependant organisées (mi-juin, début juillet et début août). L'Origan colonise un petit secteur localisé sous la forme d'un « patch », ainsi que les bordures de parcelle. On le trouve de manière générale sur l'ensemble des bords de route. L'Azuré du serpolet est mentionné sur la commune de Hommes, sans savoir toutefois si la donnée se réfère à une station proche du site d'étude.

On note quelques odonates en dispersion, la friche graminéenne ne constituant toutefois pas un habitat pour ce groupe. Le potentiel est à rattacher à un petit cours d'eau à l'Ouest de l'aire d'étude immédiate, bordant la coupe forestière, ainsi qu'aux plans d'eau à proximité.

Les milieux ouverts sont favorables aux orthoptères, sans pour autant attester de la présence d'espèces patrimoniales.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
Orthoptères			
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon des champs	-	LC
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	LC
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	LC
<i>Oedipodium caeruleum</i>	Œdipode turquoise	-	LC
<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée	-	LC
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	-	LC

- Les enjeux de conservation

Les espèces contactées sont extrêmement communes et ne bénéficient pas d'une quelconque patrimonialité. **Aucun enjeu de conservation n'apparaît ainsi pour ce groupe.**

3.3.2. Amphibiens

- Les espèces observées

La friche graminéenne n'est pas favorable aux amphibiens, en l'absence de masses d'eau temporaires ou permanentes. Plusieurs masses d'eau sont toutefois présentes à proximité du site d'étude : les plans d'eau à l'Est, quelques dépressions au sein de la carrière au Nord, et un réseau de fossés et de dépressions au sein de la coupe forestière à l'Ouest.

Les plans d'eau sont fréquentés par le cortège des Grenouilles vertes – *Pelophylax kl. esculentus* et par la Rainette arboricole – *Hyla arborea*, qui chante aussi bien au sein de la masse d'eau qu'au niveau de la ceinture arbustive. La présence de poissons dans les étangs limite le potentiel pour les amphibiens.

Le réseau de fossés possède un potentiel intéressant pour la dispersion et la reproduction, l'engorgement étant prononcé en hiver et en début de printemps. Le milieu est ainsi favorable au Triton palmé – *Lissotriton helveticus* – et à la Salamandre tachetée – *Salamandra salamandra*. La Rainette arboricole et la Grenouille verte y ont également été observées.

La carrière située au Nord du site d'étude a été prospectée à la recherche d'éventuelles pontes de Crapaud calamite – *Bufo calamita*. Aucune ponte ou individu n'a été observé, ni entendu.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
Amphibiens contactés sur site			
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	Annexe 4 Directive Habitats Nationale	LC
<i>Pelophylax kl. esculenta</i>	Grenouille verte	Nationale	LC
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Nationale	LC
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Nationale	LC

- Les enjeux de conservation

Le site d'étude ne représente aucun habitat favorable à la reproduction des amphibiens. En l'absence de boisements ou de haies bocagères, le potentiel pour l'hivernage est également nul. **Aucun enjeu de conservation n'apparaît ainsi pour ce groupe.**

3.3.3. Reptiles

- Les espèces observées


Trois espèces de reptiles ont été contactées sur le site : deux espèces de lézards et une espèce de serpent.

Le Lézard des murailles – *Podarcis muralis* et le Lézard à deux raies – *Lacerta bilineata* (ex- Lézard vert occidental) fréquentent l'ensemble des lisières bien exposées, et les parties ouvertes des boisements. Les talus de la carrière et la coupe forestière leur sont très favorables.


La Couleuvre helvétique – *Natrix helvetica* (ex- Couleuvre à collier - *Natrix natrix*⁵) a été contactée en bordure d'une dépression au sein de la coupe forestière. Les juvéniles de cette espèce sont reliés aux milieux humides et aquatiques, du fait de leur consommation de larves, têtards et petits poissons. Ce taxon est ainsi inféodé au cortège boisé humide à l'Ouest du site d'étude.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Annexe 4 Directive Habitats	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies		LC
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	Nationale	LC

- Les enjeux de conservation

Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)			Enjeu régional Faible
Protection France : PN	Statut Europe : Annexe IV Directive Habitats	Liste rouge Centre Val-de-Loire : LC	
 <p>Photo : Xavier HECKLY (NCA Environnement), 2015</p>		<p>Le Lézard des murailles est un petit lézard, relativement aplati, qui fait moins de 20 cm de longueur totale avec la queue. Il possède une collerette aux bords lisses. Le lézard des murailles possède une coloration de fond brune ou grise, parfois rougeâtre. Ses flancs sont tachetés et souvent plus foncés que le reste du corps.</p> <p>Le lézard des murailles se reproduit et vit dans tous les endroits ensoleillés, secs (murs de pierres sèches, rochers, lisières de bois, béton...) ou humides, pourvu qu'il existe quelques supports plus secs. Il est fréquent en milieu urbain, sur les murs des maisons, s'il arrive à trouver suffisamment de proies. Il se nourrit de très petits animaux (insectes, araignées et crustacés). En forêt, il devient localisé sur des sentiers dégagés et des zones de clairières ou de coupes forestières.</p> <p>L'espèce n'est pas déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et n'est pas considérée comme menacée. Elle est toutefois inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.</p>	
<p>Contact de l'espèce sur le site d'étude :</p> <p>L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur le talus de la carrière, en limite Nord du site d'étude. De manière générale, l'ensemble des lisières et boisements à l'Ouest du site sont favorables à cette espèce.</p>			Enjeu local Faible

⁵ Une nouvelle étude publiée dans la revue Scientific Reports a proposé une révision de la taxinomie de la Couleuvre à collier. L'une des conclusions est que les Couleuvres à collier de l'Ouest de l'Europe appartiennent en fait à une espèce différenciée, *Natrix helvetica* (auparavant considérée comme une sous-espèce de *Natrix natrix*).

Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)		Enjeu régional Faible
Protection France : PN	Statut Europe : Annexe IV Directive Habitats	Liste rouge Centre Val-de-Loire : LC
	<p>Atteignant en moyenne 30 cm de longueur totale (dont les 2/3 pour la queue), le lézard vert possède une coloration de fond vert sur le dos plus ou moins mouchetée de noir. Le ventre est vert/jaune vif, sans taches. Il existe un dimorphisme sexuel important : les mâles présentent une coloration bleu-vif sur la gorge et les côtés de la tête en période de reproduction. Les femelles ont généralement deux lignes blanches sur les côtés du dos et parfois sur les flancs. Les juvéniles ne possèdent pas cette robe verte caractéristique mais sont facilement identifiables avec leur coloration dorsale marron (plus ou moins claire) et le ventre ainsi que les flancs vert-clair.</p> <p>Le lézard vert apprécie les couverts végétaux denses bien exposés au soleil : pied des haies, lisières des forêts, clairières, prairies et talus. Il se nourrit principalement d'insectes.</p> <p>L'espèce n'est pas déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et n'est pas considérée comme menacée. Elle est toutefois inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.</p>	
<p>Photo : Xavier HECKLY (NCA Environnement), 2013</p>		
<p><u>Contact de l'espèce sur le site d'étude :</u> L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur le talus de la carrière, en limite Nord du site d'étude. De manière générale, l'ensemble des lisières et boisements à l'Ouest du site sont favorables à cette espèce.</p>		Enjeu local Faible


Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>)		Enjeu régional Faible
Protection France : PN	Statut Europe : -	Liste rouge Centre Val-de-Loire : LC
	<p>La Couleuvre à collier fait une longueur moyenne adulte de 60 à 110 cm (150 cm au maximum). C'est une assez grande couleuvre au corps remarquablement trapu chez les femelles âgées, avec une tête arrondie. Le corps est généralement gris-olive, verdâtre, brun-olive ou gris acier voire bleuté ; souvent avec des taches noires-brunes. Il peut aussi posséder des barres verticales noires sur les flancs. La face ventrale est typiquement bicolore, avec des zones noires et blanches qui forment un motif en damier. On peut voir un double collier noir et blanc ou noir et jaune sur la nuque (d'où son nom), mais avec l'âge -surtout chez les femelles- ce double collier peut s'estomper fortement.</p> <p>Cette espèce consomme essentiellement des amphibiens et ne colonise guère que des habitats riches en grenouilles, crapauds, tritons etc. Cela ne signifie pas qu'elle évolue nécessairement près de l'eau ou dans l'eau, puisque la plupart des amphibiens sont terrestres à l'âge adulte et vivent plus ou moins loin de l'eau. Les juvéniles sont cependant plus liés aux mares, fossés, étangs etc. car ils consomment des larves, têtards et petits poissons en attendant que leur gueule soit assez grande pour pouvoir ingérer des proies plus grosses. Ils ne trouvent donc leur ressource alimentaire que dans l'eau.</p> <p>L'espèce n'est pas déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et n'est pas considérée comme menacée.</p>	
<p>Photo : Pierre VINET (NCA Environnement), 18/07/2018</p>		
<p><u>Contact de l'espèce sur le site d'étude :</u> Un individu a été contacté à proximité d'une dépression humide au sein de la coupe forestière, à l'Ouest du site d'étude. Le boisement humide est favorable à ce taxon.</p>		Enjeu local Faible

Illustration 38 : Localisation des observations de reptiles et amphibiens

Sources : URBASOLAR, NCA Environnement / Réalisation : NCA Environnement 2019



3.3.4. Oiseaux

- Les espèces observées

Cortège des milieux boisés et bocagers

Plusieurs espèces d'oiseaux forestiers ont été contactées au sein du complexe boisement / coupe forestière / recré forestier à l'Ouest du site d'étude. Les rapaces rattachés aux milieux boisés pour la nidification, sans pour autant avérer celle-ci, ont surtout été observés en alimentation sur le site d'étude : Milan noir, Faucon hobereau, Faucon crécerelle, Buse variable. Ils sont à ce titre également présentés dans le cortège des milieux ouverts.

On note également plusieurs passereaux à rattacher au cortège bocager, voire aux fruticées (fourrés et haies arbustives). Plusieurs individus de Pie-grièche écorcheur ont été observés sur l'aire d'étude immédiate, au niveau de petits ronciers très localisés sur le talus de la carrière, ainsi que sur une haie arbustive bordant une pâture à l'Est (hors aire d'étude immédiate). La Linotte mélodieuse ou le Bruant jaune viennent s'alimenter dans les friches, mais leur site de nidification se situe certainement hors de l'aire d'étude immédiate (AEI).

Au total, 38 taxons ont été contactés au niveau du complexe boisé et éléments bocagers limitrophes.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
Avifaune contactée			
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Annexe 1 Directive Oiseaux Nationale	VU
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur		LC
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Nationale	NT
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Nationale	NT
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Nationale	LC
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Nationale	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Nationale	LC
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Nationale	LC
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Nationale	LC
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Nationale	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Nationale	LC
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Nationale	LC
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Nationale	LC
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant jaune	Nationale	LC
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant zizi	Nationale	LC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Nationale	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Nationale	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Nationale	LC
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Nationale	LC
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Nationale	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Nationale	LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Nationale	LC
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Nationale	LC
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Nationale	LC
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Nationale	LC
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Nationale	LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Nationale	LC
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Nationale	LC
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Nationale	LC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	LC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	LC
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	-	LC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	LC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	LC
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	LC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	LC

Cortège des milieux humides

Une Aigrette garzette a été observée en janvier 2019 sur le plan d'eau bordant la route (Sud-Est de l'aire d'étude immédiate), en alimentation. Le Héron cendré s'alimente aussi bien sur les plans d'eau que dans les friches et cultures. Le Héron garde-bœufs a été contacté essentiellement en vol au-dessus du site, de même que les Canards colverts.

Le site d'étude ne représente pas un habitat de reproduction pour ces taxons.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Annexe 1 Directive Oiseaux Nationale	NT
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Nationale	VU
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Nationale	LC
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	LC

Cortège des milieux ouverts

Plusieurs individus d'Édicionème criard ont été observés en juin dans les cultures à l'Est du site d'étude. L'assolement (cultures tardives) leur était favorable, bien qu'on ne puisse conclure sur une nidification ou simple alimentation.

De nombreux rapaces ont été contactés en alimentation sur le site, de jour (Milan noir, Buse variable, Faucons) comme de nuit (Effraie des clochers). Il en est de même pour plusieurs espèces anthropophiles comme le Martinet noir, l'Hirondelle rustique et le Moineau domestique.


La friche graminéenne est favorable à la nidification de quelques taxons patrimoniaux, quasi-menacés sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs : le Bruant proyer, l'Alouette des champs et la Perdrix grise. Ces deux dernières ne sont toutefois pas protégées.


Dix-sept taxons ont été observés dans les milieux ouverts du site.


Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Cœdicnème criard	Annexe 1 Directive Oiseaux Nationale	LC
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Nationale	NT
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Nationale	NT
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Nationale	NT
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Nationale	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Nationale	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Nationale	LC
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Nationale	LC
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Nationale	LC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Nationale	LC
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Nationale	LC
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	NT
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	-	NT
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	-	LC
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	LC
<i>Columba livia domestica</i>	Pigeon biset domestique	-	NE
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	NE

Les espèces à enjeu de conservation sur le site d'étude sont présentées ci-après. Ne sont retenus que les taxons pour lesquels la fonctionnalité du site d'étude est avérée. Les espèces en simple alimentation au sein de la friche graminéenne ne représentent pas d'enjeu significatif.

• Les enjeux de conservation

Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)			Enjeu régional Moyen
Protection France : PN	Statut Europe : Annexe 1 Directive Oiseaux	Liste rouge Centre Val-de-Loire : LC	
	L'habitat de reproduction de la Pie-grièche écorcheur présente toujours deux caractéristiques indispensables. Il doit être pourvu d'arbustes ou de buissons touffus favorables à la nidification (épineux comme les prunelliers, aubépines et églantiers, ou alors jeunes conifères). D'autre part, l'environnement doit être assez ouvert, avec un accès au sol facile, pour la chasse.		
Photo : Iris NADEAU (NCA Environnement), 2019			
Contact de l'espèce sur le site d'étude : L'espèce a été contactée en juin 2019 sur un petit roncier, sur le talus de l'ancienne carrière au Nord, ainsi qu'en dehors de l'aire d'étude immédiate (haie arbustive bordant une pâture à l'Ouest).			Enjeu local Moyen

Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)			Enjeu régional Faible
Protection France : PN	Statut Europe : -	Liste rouge Centre Val-de-Loire : NT	
	Cet oiseau choisit de préférence les plateaux et les plaines, à une altitude de quelques 400 mètres le plus souvent. Il fréquente les zones agricoles, en particulier les pâtures et les champs de céréales, les steppes et les côtes herbeux, le plus fréquemment dans des zones totalement dépourvues d'arbres et de buissons.		
Photo : Xavier HECKLY (NCA Environnement), 2016			
Contact de l'espèce sur le site d'étude : L'espèce a été contactée en période de nidification au sein de la friche graminéenne (mâles chanteurs).			Enjeu local Faible

Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)			Enjeu régional Faible
Protection France : -	Statut Europe : -	Liste rouge Centre Val-de-Loire : NT	
	<p>L'Alouette des champs vit dans les campagnes ouvertes, les zones cultivées, les marais, les prairies et les dunes. Elle évite les zones boisées, mais on peut la trouver aux lisières des forêts et aussi à moyenne et haute altitude dans les zones ouvertes, de 1 000 à 2 700 mètres.</p> <p>Elle vit sur le sol. Le mâle chante au-dessus ou sur son territoire, à environ 50 à 60 mètres du nid.</p> <p>L'espèce n'est pas déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et est considérée comme quasi-menacée. Elle n'est pas protégée.</p>		
<p>Photo : Pierre VINET (NCA Environnement), 2016</p>			
<p><u>Contact de l'espèce sur le site d'étude :</u> L'espèce a été contactée en période de nidification au sein de la friche graminéenne (mâles chanteurs).</p>			Enjeu local
			Très faible

Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)			Enjeu régional Faible
Protection France : -	Statut Europe : -	Liste rouge Centre Val-de-Loire : NT	
	<p>La Perdrix grise se trouve dans les plaines découvertes, les champs de céréales et les terrains vagues avec une couverture végétale suffisante et des haies. Dans certaines parties de son habitat, la perdrix grise se limite aux zones montagneuses, et elle redescend quand vient l'hiver.</p> <p>C'est un oiseau peu actif. Elle chemine lentement dans l'herbe où elle se nourrit, à l'aube et au crépuscule. La Perdrix grise niche sur le sol, dans une dépression bien cachée dans la végétation.</p> <p>L'espèce n'est pas déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et est considérée comme quasi-menacée. Elle n'est pas protégée.</p>		
<p>Photo : Xavier HECKLY (NCA Environnement), 2015</p>			
<p><u>Contact de l'espèce sur le site d'étude :</u> L'espèce a été contactée en période de nidification au sein de la friche graminéenne, sans pour autant attester d'un quelconque succès reproducteur.</p>			Enjeu local
			Très faible

Illustration 39 : Localisation des observations d'oiseaux
Sources : URBASOLAR, NCA Environnement / Réalisation : NCA Environnement 2019



3.3.5. Chiroptères

- Les potentialités de gîtes

Aucun arbre n'est présent sur le site d'étude. **Le potentiel gîte arboricole est donc nul.**

- Les espèces contactées

Des enregistreurs passifs ont été installés sur le site en avril, juin et septembre 2019. Les cycles de transits printaniers, d'estivage et de transits automnaux ont ainsi été couverts.

Il a été recherché une approche qualitative des espèces présentes, et non quantitative. En effet, à l'échelle d'un projet photovoltaïque, aucun impact n'est à mettre en relation avec l'activité chiroptérologique, le raisonnement s'effectue sur les habitats de chasse et de gîte, avec une appréciation sur la perte potentielle inhérente au projet.

A l'échelle des trois nuits d'écoute, 8 espèces ont été contactées, et une espèce n'a été identifiée qu'au genre (Murins). Quatre espèces sont déterminantes ZNIEFF dans la région : Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*, Noctule commune – *Nyctalus noctula*, Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*, Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*.


Ces quatre taxons sont quasi-menacés sur la liste rouge régionale des chiroptères de Centre Val-de-Loire, dont deux sont inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.


Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Annexe 2-4 Directive Habitats Nationale	NT
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe		NT
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		NT
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		NT
<i>Myotis sp.</i>	Murin indéterminé		-
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4 Directive Habitats Nationale	LC
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		LC
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		LC

- Les enjeux de conservation

Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)			Enjeu régional Fort
Protection France : PN	Statut Europe : Annexe 2-4 Directive Habitats	Liste rouge Centre Val-de-Loire : NT	
	L'espèce est présente partout mais est rare dans le Bassin parisien et sur le pourtour méditerranéen. En période estivale, elle se loge presque toujours contre le bois (bâtiments humains ou écorces d'arbres forestiers). Elle chasse à la nuit presque noire. Ses territoires de chasse sont les milieux forestiers, les zones humides et les zones agricoles bordées de haies. Elle mange presque uniquement des micros Lépidoptères. L'espèce est déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et n'est pas considérée comme menacée. Elle est inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.		
Photo : LPO Rhône-Alpes			
Contact de l'espèce sur le site d'étude :			Enjeu local
L'espèce a été contactée sur une seule nuit d'enregistrement. Elle est à rattacher pour le gîte au complexe boisé à l'Ouest de l'aire d'étude immédiate.			Très faible

Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)			Enjeu régional Fort
Protection France : PN	Statut Europe : Annexe 2-4 Directive Habitats	Liste rouge Centre Val-de-Loire : NT	
	Le Petit Rhinolophe se retrouve dans toute la partie Centre, Ouest et Sud-Ouest de la France. Concernant ses territoires de chasse, il utilise préférentiellement les haies et lisières pour se déplacer et chasse en forêt et en prairies bocagères. Ses gîtes d'été se concentrent dans les bâtiments humains. Le site ne représente donc qu'un territoire de chasse pour ce taxon. L'espèce est déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et n'est pas considérée comme menacée. Elle est inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.		
Photo : Nature Environnement 17			
Contact de l'espèce sur le site d'étude :			Enjeu local
L'espèce a été contactée sur une seule nuit d'enregistrement. Elle ne fait que s'alimenter sur le site.			Très faible

Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)			Enjeu régional Moyen
Protection France : PN	Statut Europe : Annexe 4 Directive Habitats	Liste rouge Centre Val-de-Loire : NT	
	<p>Cette espèce est commune dans tout le Centre-Ouest de la France et se fait plus rare au Nord et sur le littoral. C'est une espèce de haut vol qui chasse dans les milieux forestiers, les prairies et au-dessus des étangs. Elle fait également partie des espèces qui chassent en début de soirée. Cette espèce est capable de parcourir des centaines de kilomètres et se retrouve parfois en grand groupe d'individus pour migrer.</p> <p>La Noctule commune utilise les cavités arboricoles comme gîtes d'été. Ses habitats de gîte sont potentiellement présents dans le complexe boisé à l'Ouest du site d'étude, car plusieurs espèces de pics, qui créent des loges intéressantes, ont été entendus plusieurs fois pendant les inventaires.</p> <p>L'espèce est déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et n'est pas considérée comme menacée. Elle est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.</p>		
<p>Photo : LPO Rhône-Alpes</p>			
<p><u>Contact de l'espèce sur le site d'étude :</u> L'espèce a été contactée sur une seule nuit d'enregistrement (un contact). Elle est à rattacher pour le gîte au complexe boisé à l'Ouest de l'aire d'étude immédiate.</p>			Enjeu local
			Très faible

Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)			Enjeu régional Moyen
Protection France : PN	Statut Europe : Annexe 4 Directive Habitats	Liste rouge Centre Val-de-Loire : NT	
	<p>Elle est rare dans le Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest de la France et relativement abondante dans le Sud-Est. Elle gîte en été dans des cavités arboricoles et est quelquefois retrouvée dans des combles de bâtiments. Ses territoires de chasse sont variés mais elle chasse préférentiellement dans des milieux boisés (forêts caduques, forêts mixtes, étangs forestiers, etc.). Il n'est pas non plus rare de la contacter en survol de plaines céréalières. A l'instar de la Noctule commune, elle effectue un vol de haute-altitude et chasse au-dessus des canopées.</p> <p>Ses habitats de gîte sont potentiellement présents dans le complexe boisé à l'Ouest du site d'étude, car plusieurs espèces de pics, qui créent des loges intéressantes, ont été entendus plusieurs fois pendant les inventaires.</p> <p>L'espèce est déterminante ZNIEFF en région Centre Val-de-Loire, et n'est pas considérée comme menacée. Elle est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.</p>		
<p>Photo : Laurent Arthur</p>			
<p><u>Contact de l'espèce sur le site d'étude :</u> L'espèce a été contactée de manière assez ponctuelle, mais sur les trois nuits d'enregistrements. Elle est à rattacher pour le gîte au complexe boisé à l'Ouest de l'aire d'étude immédiate.</p>			Enjeu local
			Très faible

3.3.6. Autres mammifères

- **Les espèces observées**

Quatre espèces de mammifères terrestres ont été contactés sur le site, de façon régulière, à travers des observations d'individus ou de traces.

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	LC
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	-	LC

- **Les enjeux de conservation**

Les espèces contactées sont extrêmement communes et ne bénéficient pas d'une quelconque patrimonialité. **Aucun enjeu de conservation n'apparaît ainsi pour ce groupe.**

A RETENIR

L'expertise faunistique a mis en évidence les éléments suivants :

- Le site d'étude représente un enjeu faible pour l'essentiel des espèces, au regard du faible potentiel écologique des habitats présents (friche graminéenne).
- On note une petite surface colonisée par l'Origan, qu'on retrouve également le long du talus de la carrière au Nord du site d'étude. L'Azuré du serpolet est supposé absent (pas d'observation d'individus), toutefois sa plante-hôte est présente sur site. Au niveau local, l'Origan abonde sur l'ensemble des bords de route et lisières bien exposées.
- Le complexe boisé et le fourré à l'Ouest du site d'étude, ainsi que les plans d'eau au Sud-Est, représentent un enjeu plus marqué pour la faune, en particulier l'avifaune.
- Les milieux ouverts sont avant tout utilisés pour l'alimentation, bien que quelques espèces patrimoniales puissent s'y reproduire.

3.4. Description et évaluation des fonctionnalités écologiques

3.4.1. Rappel des éléments de la TVB aux différentes échelles

Le site d'étude est localisé dans une zone de corridor diffus de la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires. Le SRCE précise que ces corridors diffus sont à préciser localement.

Les habitats naturels et habitats d'espèces étaient ainsi susceptibles d'être rattachés à cette sous-trame, et présenter des enjeux écologiques significatifs.

3.4.2. La TVB à l'échelle locale

L'expertise floristique a mis en évidence la présence d'une friche graminéenne sur l'ensemble du site d'étude. Aucun faciès de pelouse sèche n'a été observé sur la parcelle.

On note toutefois la proximité d'un coteau thermophile, dominé par la friche graminéenne avec un faciès d'embroussaillage plus ou moins marqué. Sa distance avec le site d'étude implique une prospection floristique légère, il est donc possible que des faciès de pelouse sèche calcicole y soient présents.

Ainsi, la Trame Verte et Bleue conforte donc bien l'analyse du Schéma Régional de Cohérence Ecologique : à une échelle élargie de l'aire d'étude immédiate, on se situe potentiellement bien dans un corridor diffus pour la sous-trame des pelouses sèches et lisières sur sols calcaires.



Vue sur la friche avec faciès d'embroussaillage à l'extrême Ouest de l'aire d'étude immédiate

Source : NCA environnement 2019

A RETENIR

Le site d'étude ne présente pas d'enjeu relatif aux pelouses sèches, toutefois à une échelle élargie de l'aire d'étude immédiate, on se situe potentiellement bien dans un corridor diffus pour la sous-trame des pelouses sèches et lisières sur sols calcaires.

4. Synthèse des enjeux du milieu naturel

Un élément de l'environnement présente un **enjeu** lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur.

Un enjeu est donc défini par sa valeur intrinsèque et est totalement indépendant du projet.

La hiérarchisation des enjeux est donnée par l'échelle de curseurs suivante :

Très Faible	Faible	Moyen	Fort	Très Fort
-------------	--------	-------	------	-----------

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des habitats et des espèces patrimoniaux observés sur le site d'étude et ses abords. Par habitat patrimonial, nous entendons un habitat dont l'enjeu local est notable (c'est-à-dire de niveau « faible » ou supérieur). Par espèce patrimoniale, nous entendons une espèce dont l'enjeu régional (notion non pertinente pour les habitats) est notable, c'est-à-dire de niveau au moins « faible ». L'enjeu local est une notion permettant de hiérarchiser de façon pertinente les enjeux de conservation pour le site d'étude. Ou, dit autrement, de comprendre l'importance du site pour l'habitat ou l'espèce en question. Une espèce dite patrimoniale (donc au niveau régional) peut parfaitement avoir un enjeu local très faible sur le site d'étude, par exemple parce qu'elle ne le fréquente que de façon occasionnelle.

Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
Habitats	Friche graminéenne mésophile à xérophile	-	-	Faible
Flore	<i>aucune espèce patrimoniale</i>			
Insectes	<i>aucune espèce patrimoniale</i>			
Amphibiens	<i>aucun habitat de reproduction ou d'hivernage</i>			
Reptiles	Lézard des murailles	Annexe 4	Faible	Faible
	Lézard à deux raies	Directive habitats	Faible	Faible
	Couleuvre helvétique	Espèce protégée	Faible	Faible
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	Annexe I Directive Oiseaux Espèce protégée	Moyen	Moyen
	Bruant proyer	Espèce protégée	Faible	Faible
	Alouette des champs	-	Faible	Très faible
	Perdrix grise	-	Faible	Très faible
Mammifères	Barbastelle d'Europe	Annexe 2-4 Directive Habitats	Fort	Très faible
	Petit Rhinolophe	Espèce déterminante ZNIEFF	Fort	Très faible
	Noctule commune	Annexe 4 Directive Habitats	Moyen	Très faible
	Noctule de Leisler	Espèce déterminante ZNIEFF	Moyen	Très faible

Illustration 40: Localisation des enjeux floristiques
Sources : URBASOLAR, NCA Environnement / Réalisation : NCA Environnement 2019



Illustration 41: Localisation des enjeux faunistiques
Sources : URBASOLAR, NCA Environnement / Réalisation : NCA Environnement 2019



IV. MILIEU HUMAIN

1. Définition des périmètres de l'étude

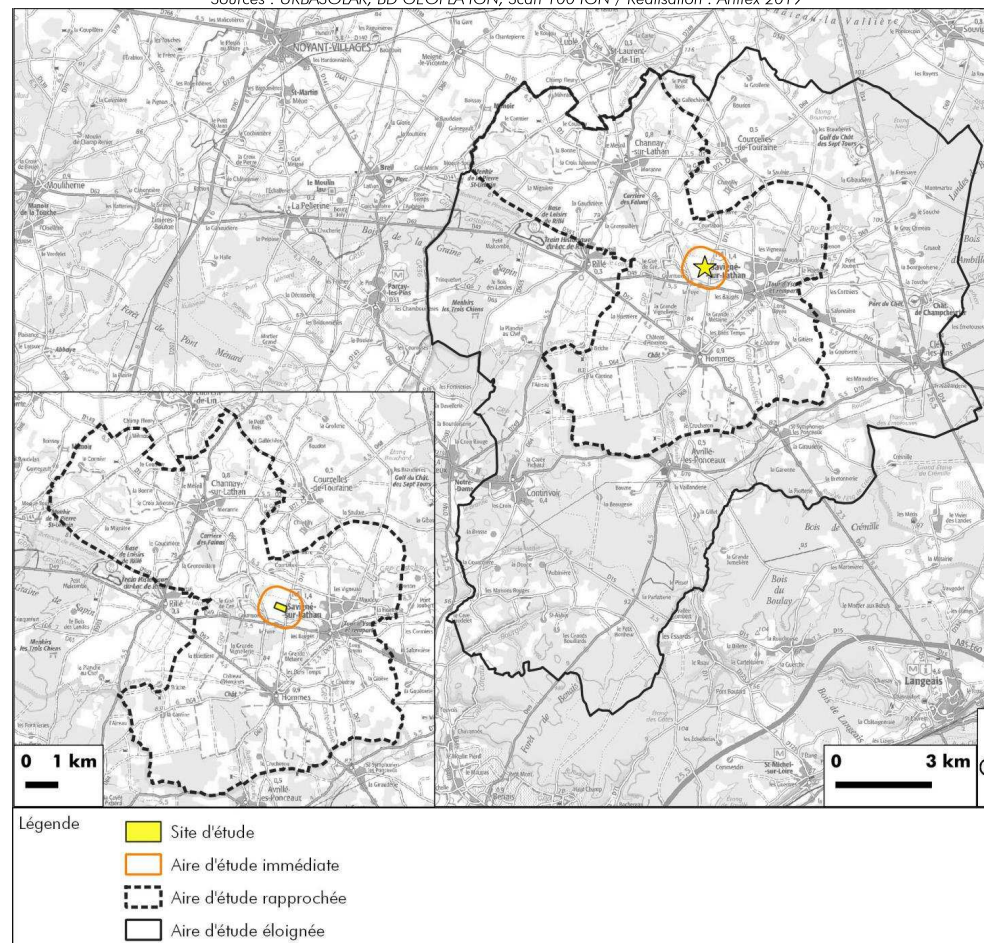
Le milieu humain regroupe l'ensemble des aspects relatifs aux activités socio-économiques du territoire. Différents volets sont donc traités afin de comprendre l'organisation du territoire et le développement humain associé.

Le tableau suivant présente les aires d'étude considérées dans la présente étude du milieu humain. Celles-ci sont représentées sur la carte ci-contre.

Définition	Milieu humain
Aire d'étude éloignée	Communes limitrophes
Il s'agit de la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Elle est définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, des frontières biogéographiques ou des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.	
Aire d'étude rapprochée	Communes de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan
Cette aire d'étude est essentiellement utilisée pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose donc sur la localisation des lieux de vie des riverains et des points de visibilité du projet.	
Aire d'étude immédiate	Rayon de 500 m
Cette aire d'étude comprend le site d'étude et une zone de plusieurs centaines de mètres autour. Il s'agit de l'aire des études environnementales au sens large du terme : milieu physique, milieu humain, milieu naturel, habitat, santé, sécurité... Elle permet de prendre en compte toutes les composantes environnementales du site d'accueil du projet.	
Site d'étude	
Il s'agit de la zone au sein de laquelle l'opérateur envisage potentiellement de pouvoir implanter le parc photovoltaïque. Le site d'étude correspond à la maîtrise foncière du client ; elle est donc fournie par celui-ci au prestataire.	

Illustration 42 : Carte de localisation des aires d'étude du milieu humain

Sources : URBASOLAR, BD GEOFLA IGN, Scan 100 IGN / Réalisation : Artifex 2019



2. Socio-économie locale

2.1. Démographie

Le tableau suivant synthétise le découpage administratif de la commune du site d'étude, à savoir **Hommes**.

Région	Département	Arrondissement	Canton	Intercommunalité	Commune
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Chinon	Langeais	Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire	Hommes

Depuis la réforme territoriale de 2014 appliquée le 1^{er} janvier 2017, le site d'étude fait partie de la nouvelle grande région **Centre-Val de Loire**. Au 1^{er} janvier 2016, la population de la région Centre-Val de Loire est estimée à environ 2,5 millions d'habitants.

Le **département de l'Indre-et-Loire** comprend 272 communes, 19 cantons et 3 arrondissements. La population s'élève en 2016 à 606 223 habitants pour une densité de population de 98,9 hab/km².

Ce département est peuplé puisqu'il se situe à la 39^e place des départements français. La population se concentre essentiellement dans les communes de l'aire urbaine de Tours.

Les communes de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan font partie de la **Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire** qui est composée de 28 communes et dont la population totale est de 33 454 habitants en 2016, avec une densité de population de 44,1 hab/km², ce qui est faible par rapport à la densité départementale (98,9 hab/km²).

À l'échelle communale, **Hommes** couvre une superficie de 29,6 km². La densité de population est de 30,1 hab/km². **Channay-sur-Lathan** couvre une superficie de 28,7 km², sa densité de population est de 29,1 hab/km². Quant à la commune de **Savigné-sur-Lathan**, elle couvre une superficie de 17,6 km² avec une densité de population de 77,3 hab/km².

Afin de caractériser et d'analyser le contexte démographique dans le secteur du site d'étude, le tableau ci-dessous présente l'évolution des populations municipales entre 1968 et 2016, sur les communes de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan, comparées au département de l'Indre-et-Loire ainsi qu'à la Communauté de communes.

	Evolution démographique sur les territoires						
	1968	1975	1982	1990	1999	2011	2016
Département de l'Indre-et-Loire	437 866	478 597	506 093	529 345	554 003	593 683	606 223
CC de Touraine Ouest Val de Loire	28 557	26 936	27 968	28 145	29 049	32 830	33 454
Hommes	814	684	673	648	664	918	892
Channay-sur-Lathan	792	666	569	578	595	834	836
Savigné-sur-Lathan	926	894	938	1 033	1 049	1 366	1 362

La population, depuis les années 70, est en constante augmentation dans le département de l'Indre-et-Loire.

De même, la communauté de communes et la commune de Savigné-sur-Lathan voient leur population augmenter depuis le milieu des années 70. Quant aux communes de Hommes et de Channay-sur-Lathan, après avoir connu une baisse du nombre d'habitant dans les années 70 et 80, elles voient leur population augmenter depuis les années 90.

2.2. Contexte économique et industriel

2.2.1. Dynamique économique locale

La dynamique économique du secteur du site d'étude est essentiellement portée par la ville de Tours, située à environ 30 km du site d'étude. Ce pôle économique est développé grâce à l'importance des réseaux de communication autoroutiers (A10, A28, A85), routiers et ferroviaires.

L'emploi non salarié représente 12,2 % de l'emploi total du département pour près de 12,3 % dans la région. Ces taux se traduisent par le poids de l'agriculture dans le département et la région. En effet, l'agriculture représente 7,4 % des établissements dans le département et 10,1 % dans la région Centre-Val de Loire.

Plus localement, l'économie communale de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan est principalement portée par les secteurs **commerce, transports, services divers**.

Le tableau suivant présente la répartition des activités économiques des communes de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan.

Communes	Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015				
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale
Hommes	17 19,5 %	7 8,0 %	15 17,2 %	42 48,3 %	6 6,9 %
Channay-sur-Lathan	17 25,4 %	9 13,4 %	11 16,4 %	25 37,3 %	5 7,5 %
Savigné-sur-Lathan	10 8,8 %	13 11,5 %	10 8,8 %	62 54,9 %	18 15,9 %

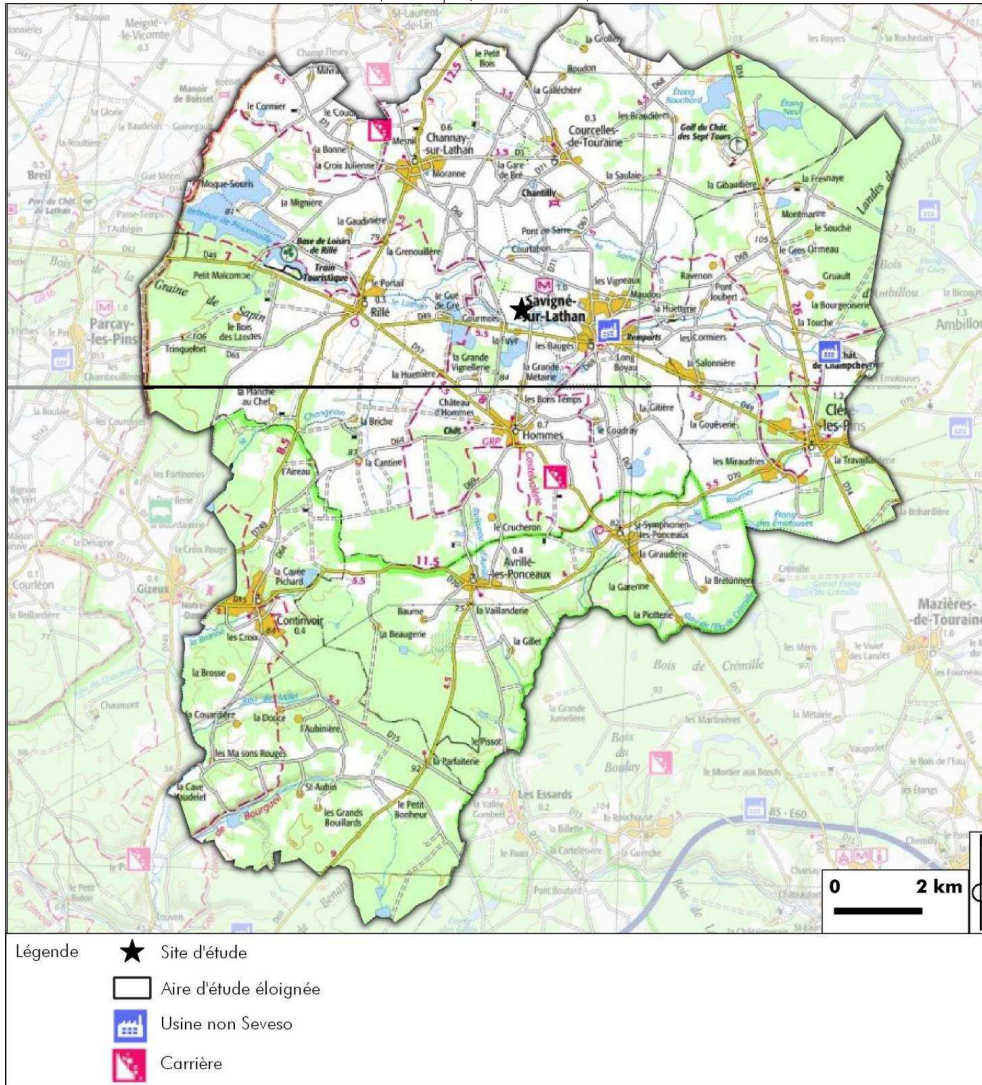
2.2.2. Contexte industriel

D'une manière générale, le secteur industriel (hormis l'agro-alimentaire) se concentre principalement autour des grandes agglomérations.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, plusieurs ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) non Seveso sont présentes. Elles sont localisées sur la carte ci-dessous.

L'ICPE la plus proche du site d'étude est localisée dans le bourg de Savigné-sur-Lathan, à environ 2 km. Il s'agit d'une entreprise de stockage, dépollution, démontage de métaux.

Illustration 43 : Localisation des ICPE sur l'aire d'étude éloignée
Sources : URBASOLAR, Géorisques, Scan 100 IGN / Réalisation : Artifex 2019



Au Sud du site d'étude, le long de route départementale RD49, sont implantés les locaux de la **SARL Huet**, société spécialisée dans le secteur d'activité de l'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin.

- **Le passé industriel du site d'étude**

Le site d'étude est implanté au droit d'une ancienne carrière de faluns exploitée par la SARL CARRIERES MORIN. Le procès-verbal de récolement, datant du 29/08/2006, a permis une remise en état du site.

Comme indique dans le paragraphe I.2.1 Historique du site d'étude en page 37, le secteur situé au Nord du site d'étude, fait l'objet d'une exploitation par la société SARL HUET, autorisée par arrêté préfectoral du 10 août 2009. La fin d'exploitation sur le secteur 1 est prévue pour 2024.

2.2.3. Services, commerces

Comme l'indique le recensement de l'INSEE présenté ci-dessus, de nombreux commerces et services sont présents sur les communes de l'aire d'étude rapprochée.

Les commerces et services se trouvent principalement au niveau des bourgs, à plus de 2 km des limites du site d'étude.

Le secteur du site d'étude est dynamique.



Coiffeur à Hommes
Source : Artifex 2019



Centre-ville de Savigné-sur-Lathan
Source : Artifex 2019

2.3. Les énergies renouvelables

- **Energie photovoltaïque**

Au troisième trimestre 2019, en France, la puissance du parc solaire photovoltaïque français s'élève à 9 649 MW.

En région Centre-Val-de-Loire, 15 943 installations sont en fonctionnement (3^{ème} trimestre 2019), soit une puissance de 313 MW. **Le département d'Indre-et-Loire regroupe 3 206 installations pour une puissance de 40 MW.**

Aucun parc photovoltaïque n'est présent à proximité du site d'étude.

- **Energie éolienne**

Au troisième trimestre 2019, en France, la puissance du parc éolien français s'élève à 16 019 MW.

En région Centre-Val-de-Loire, 122 installations sont en fonctionnement (3^{ème} trimestre 2019), soit une puissance de 1 250 MW.

Selon la DREAL Centre-Val de Loire⁶, aucun parc éolien n'est construit dans le département de l'Indre-et-Loire.

Les cartes ci-dessous mettent en évidence la puissance raccordée pour les parcs photovoltaïques et éoliens par département.

Illustration 44 : Puissance solaire photovoltaïque totale raccordée par département au 30 septembre 2019
Source : Ministère de la transition écologique et solidaire

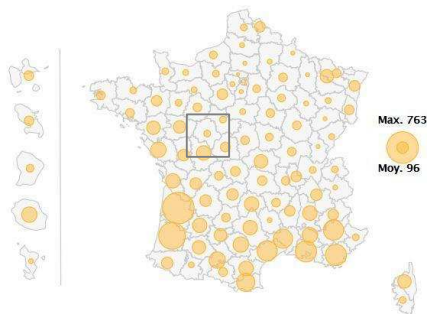
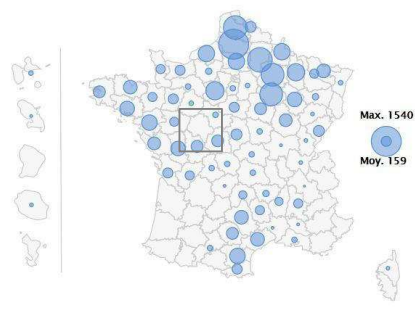


Illustration 45 : Puissance éolienne totale raccordée par département au 30 septembre 2019
Source : Ministère de la transition écologique et solidaire



2.4. Tourisme, loisirs

Le **GRP de Castelvalérie** et le **lac d'Hommes** sont identifiés comme des lieux de fréquentation touristique ou pour des usages de loisirs locaux. Ils sont localisés à plus d'un kilomètre du site d'étude (Cf. carte suivante).

Les photos suivantes illustrent ces éléments.



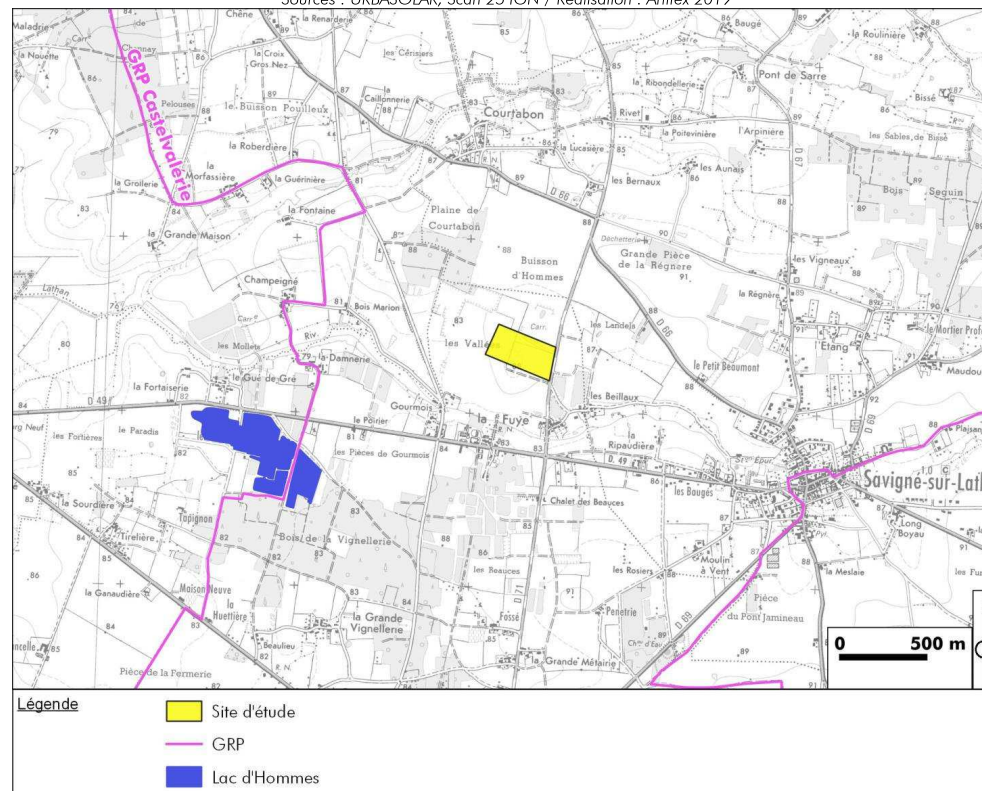
GRP de Castelvalérie aux abords du site d'étude
Source : Artifex 2019



Lac d'Hommes
Source : Artifex 2019

Illustration 46 : Localisation des éléments touristiques dans le secteur du site d'étude

Sources : URBASOLAR, Scan 25 IGN / Réalisation : Artifex 2019



⁶ Site cartographique Carmen : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/DREAL24.map#>

A RETENIR

Le site d'étude s'inscrit dans un secteur rural où l'activité économique est dynamique. Quelques industries sont présentes sur les communes de l'aire d'étude éloignée.

Le site d'étude est implanté au droit d'une ancienne carrière de faluns.

Le site d'étude se trouve à environ 1 km du lac d'Hommes, relativement fréquenté l'été. Un sentier de randonnée passe dans les bourgs proches du site d'étude.

3. Biens matériels

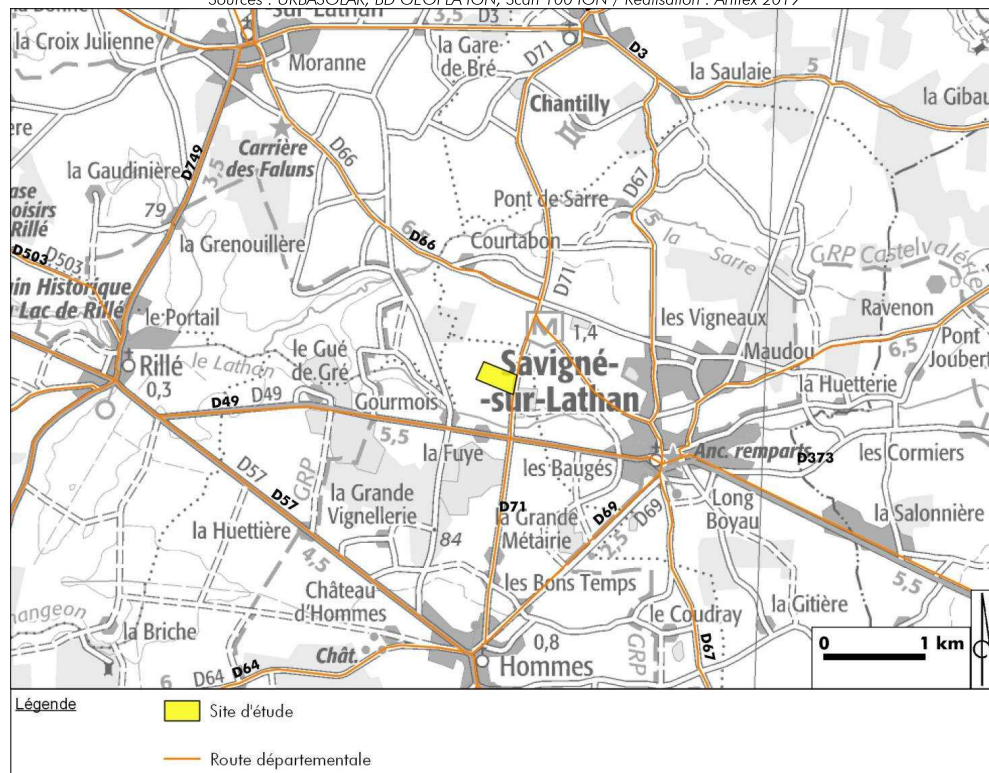
3.1. Infrastructures de transport et servitudes

3.1.1. Voies de circulation et trafic

La carte ci-dessous permet de localiser les différentes infrastructures de transport dans le secteur du site d'étude. Ces éléments sont décrits dans les paragraphes suivants.

Illustration 47 : Carte du réseau routier aux abords du site d'étude

Sources : URBASOLAR, BD GEOFLA IGN, Scan 100 IGN / Réalisation : Artifex 2019



- **Autoroutes**

Le site d'étude se situe à proximité des principaux axes de communication. En effet, l'autoroute **A85** reliant Angers à Vierzon passe à **12 km au Sud**.

D'après un comptage routier réalisé en 2015, le trafic moyen journalier sur la portion d'autoroute A85 la plus proche du site d'étude (à 15 km) est de 19 657 véhicules, dont 9,6 % de poids lourds.

- **Routes nationales**

Aucune route nationale ne se situe à proximité du site d'étude.

- **Routes départementales**

Plusieurs routes départementales passent aux abords du site d'étude :

- La **RD71** longe la bordure Est du site d'étude. Elle permet de relier le bourg de Hommes à celui de Courcelles-de-Touraine.
- La **RD49** passe au Sud du site d'étude, à environ 400 m. Elle relie le bourg de Rillé à celui de Savigné-sur-Lathan.
- La **RD66** passe au Nord du site, à environ 750 m, et permet de relier le bourg de Channay-sur-Lathan à celui de Savigné-sur-Lathan.

- **Autres voies routières**

Le site d'étude n'est concerné par aucune voie communale.

3.1.2. Accès au site d'étude

Le terrain du site d'étude est accessible par la route départementale secondaire RD71, qui relie les bourgs de Hommes à celui de Courcelles-de-Touraine. Cette route, d'une largeur d'environ 4,5 m, longe le site à l'Est.



Route départementale RD71 le long du site d'étude

Source : Artifex 2019

3.1.3. Voies ferrées

La voie ferrée reliant Niort au Mans passe à 8,8 km au Nord-Ouest du site d'étude.

3.1.4. Transport aérien

- **Aéroports et aérodromes**

L'aéroport le plus proche est celui de **Tours-Val de Loire**, situé à environ 32 km à l'Est du site d'étude.

Cet aéroport est ouvert au trafic national et international commercial.

- **Servitudes aéronautiques**

Selon Géoportail le site d'étude se trouve en dehors de tout Plan de Servitude Aéronautique (PSA).

D'après la Direction Générale de l'Aviation Civile, consultée dans le cadre de cette étude, le site d'étude est implanté en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique. De plus, étant installé à plus de 3 km de toute piste d'aérodrome ou d'hélistation, il ne constitue aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs.

3.1.5. Transport fluvial

Selon Les Voies Navigables de France (VNF)⁷, le **Cher**, à l'amont de Tours, est une voie navigable. Cette portion est localisée à 41 km au Sud-Est du site d'étude.

3.2. Réseaux et servitudes

Dans le cadre de la présente étude, les différents réseaux pouvant potentiellement se trouver au droit du site d'étude et présenter des sensibilités vis-à-vis de la mise en place d'un parc photovoltaïque ont été identifiés.

L'ensemble des réponses des organismes aux consultations est présenté en Annexe 2.

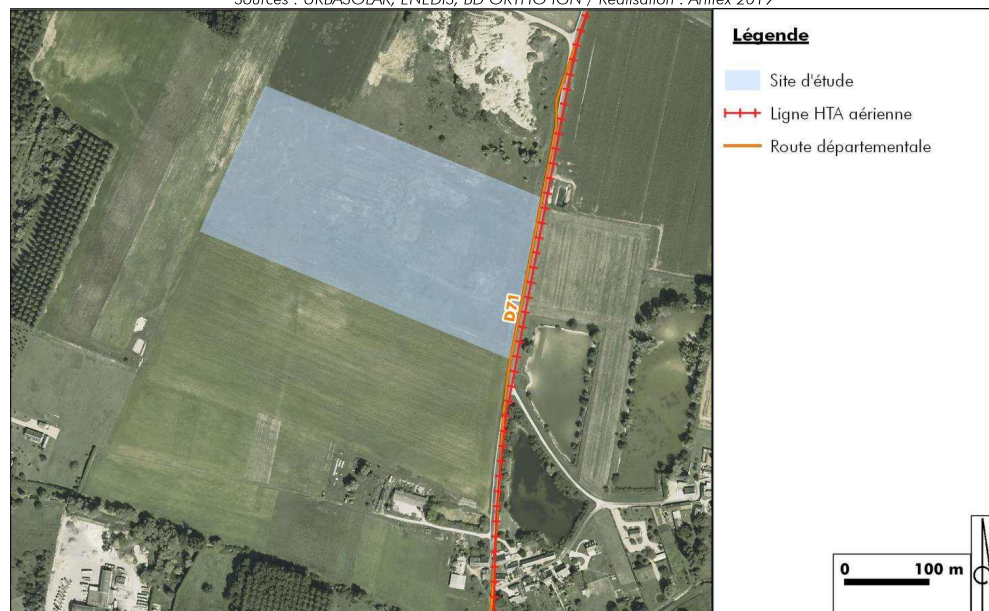
Aucun réseau identifié ne traverse le site d'étude, mais certains se trouvent néanmoins dans les abords proches. Ces points sont développés dans les paragraphes suivants.

3.2.1. Réseau électrique

D'après Enedis, une ligne électrique HTA aérienne longe l'Est du site d'étude, le long de la route départementale RD71 (Cf. carte suivante).

Illustration 48 : Localisation des accès au site d'étude

Sources : URBASOLAR, ENEDIS, BD ORTHO IGN / Réalisation : Artifex 2019



3.2.2. Réseau d'eau potable

D'après le SIAEP Savigné-Hommes, aucune canalisation d'eau potable ne passe aux abords du site d'étude.

3.2.3. Réseau d'assainissement

D'après les consultations menées dans le cadre de la présente étude, aucun réseau d'eau d'assainissement n'est présent au droit ou dans un secteur proche du site d'étude.

3.2.4. Réseau de gaz

D'après les consultations menées dans le cadre de la présente étude, aucun réseau de gaz n'est présent au droit ou dans un secteur proche du site d'étude.

3.2.5. Réseau téléphonique

D'après les consultations menées dans le cadre de la présente étude, aucun réseau téléphonique n'est présent au droit ou dans un secteur proche du site d'étude.

⁷ <https://www.vnf.fr/vnf/>

A RETENIR

Le site d'étude se trouve à proximité des routes départementales RD49 et RD66 et est desservi par une route secondaire, la route départementale RD71 qui longe son côté Est. Aucune voie accessible par des tiers ne jalonne le site d'étude.

Une ligne électrique aérienne HTA longe le côté Est du site d'étude.

4. Terres

4.1. Agriculture

4.1.1. Contexte agricole de l'Indre-et-Loire

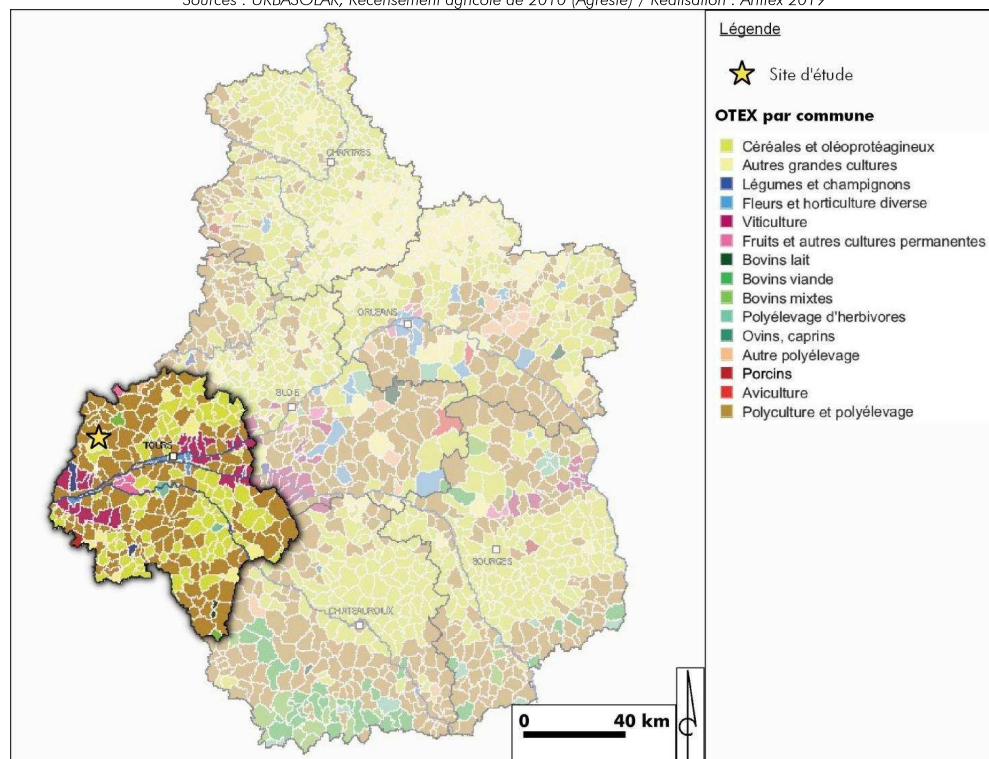
Au dernier recensement agricole en 2010, le département de l'Indre-et-Loire comptait 4 842 exploitations. La Surface Agricole Utile du département est de 332 175 ha, soit 54 % du territoire.

L'activité agricole de l'Indre-et-Loire est orientée vers la culture céréalière, la polyculture et polyélevage, et la viticulture le long de la Loire.

La carte suivante montre les orientations technico-économiques des exploitations par commune en 2010.

Illustration 49 : Carte des orientations technico-économiques des exploitations agricoles en 2010

Sources : URBASOLAR, Recensement agricole de 2010 (Agreste) / Réalisation : Artifex 2019



4.1.2. Contexte agricole local

Le nombre d'exploitations agricoles a largement diminué depuis la fin des années 1980 sur les communes de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan (-58 % sur Hommes, -60 % sur Channay-sur-Lathan et -48 % sur Savigné-sur-Lathan). La Surface Agricole Utile (SAU), par contre, a légèrement augmentée sur Hommes et Savigné-sur-Lathan (+3 % sur Hommes et +0,1 % sur Savigné-sur-Lathan). Elle a légèrement diminuée sur Channay-sur-Lathan (-17 %). Cela traduit une augmentation de la taille des exploitations agricoles.

Le contexte agricole des communes de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan, d'après le recensement agricole de 2010, présente les caractéristiques suivantes :

Commune	Nombre d'exploitations agricoles	Unité de travail annuel (UTA)	Superficie Agricole Utile (en ha)	Cheptel (en UGB)	Superficie en terres labourables (en ha)	Superficie en cultures permanentes (en ha)	Superficie toujours en herbe (en ha)
Hommes	19	25	1 894	730	1 376	0	515
Channay-sur-Lathan	21	24	1 814	1 196	1 494	s	306
Savigné-sur-Lathan	17	17	1 293	1 022	686	0	598

s : secret statistique

L'orientation technico-économique de la commune de Hommes se tourne vers les **cultures générales**.

L'orientation technico-économique des communes de Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan se tourne vers la **polyculture et polyélevage**.

Localement dans les abords proches du site d'étude, **l'activité agricole est présente** avec principalement des cultures de céréales. Quelques prairies permanentes et temporaires ponctuent ce paysage agricole.

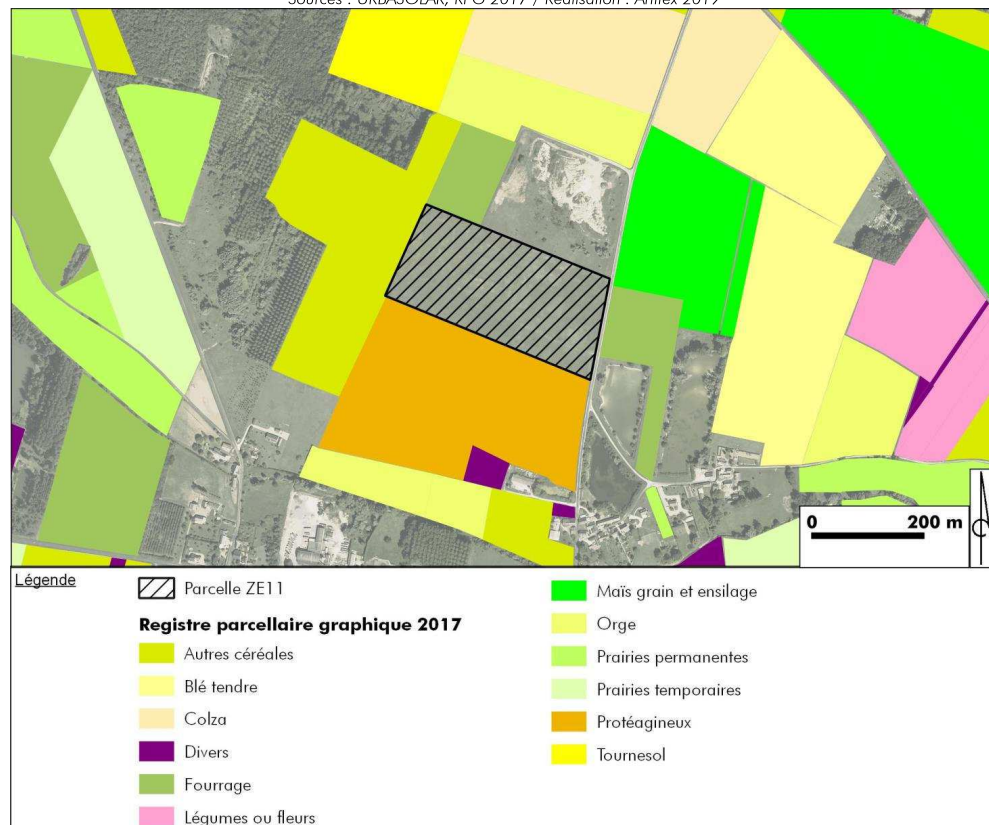
Par ailleurs la parcelle ZE11 est voisine de trois parcelles agricoles, dont une **culture de protéagineux**.

La parcelle ZE11 est constituée d'une friche qui ne fait pas l'objet d'un usage agricole. Cet espace est entretenu par fauche une fois tous les ans ou tous les deux ans. Il s'agit d'une fauche d'entretien, uniquement destinée à prévenir l'embroussaillage du site (Cf. Annexe 1).

L'illustration suivante représente le type d'agriculture déclaré en 2017 pour les îlots agricoles situées aux abords de la parcelle ZE11.

Illustration 50 : Occupation de l'espace agricole sur la parcelle ZE11 et aux abords

Sources : URBASOLAR, RPG 2017 / Réalisation : Artifex 2019

**4.1.3. Servitudes agricoles**

Selon l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)⁸, les communes de Hommes, Channay-sur-Lathan et Savigné-sur-Lathan sont concernées par les aires agricoles des produits suivants :

Commune concernée	Produit protégé	Statut de la protection
Hommes Channay-sur-Lathan Savigné-sur-Lathan	Bœuf du Maine (IG/37/94)	IGP
	Oie d'Anjou (IG/08/02)	IGP
	Porc de la Sarthe (IG/42/94)	IGP
	Rillettes de Tours (IG/01/99)	IGP
	Sainte-Maure de Touraine	AOC - AOP
	Val de Loire Allier (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Cher (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Indre (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Indre-et-Loire (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Loir-et-Cher (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Loire-Atlantique (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Loiret (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Maine-et-Loire (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Marches de Bretagne (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Nièvre (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Pays de Retz (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Sarthe (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Vendée (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Val de Loire Vienne (blanc, gris, primeur, rosé, rouge)	IGP
	Volailles de Loué (IG/25/94)	IGP
	Volailles du Maine (IG/26/94)	IGP
	Œufs de Loué (IG/19/97)	IGP

IGP : Indication géographique protégée

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AOP : Appellation d'origine protégée

La parcelle ZE11 n'est pas concernée par les aires agricoles de ces produits.

⁸ <https://www.inao.gouv.fr/>

4.2. Espaces forestiers

4.2.1. Contexte forestier d'Indre-et-Loire

Le département de l'Indre-et-Loire présente un taux de boisement de 24 %, soit 151 000 ha de forêt⁹. Les forêts sont principalement situées en basse altitude (entre 0 et 200 m). La quasi-totalité des forêts du département sont des forêts de production (149 000 ha sur les 151 000 ha), principalement composées de feuillus (111 000 ha). La forêt privée occupe 132 000 ha.

Le département est constitué de 8 régions forestières, dont les taux de boisement diffèrent¹⁰ :

Région forestière	Taux de boisement
Confins Baugeois-Touraine	43,3 %
Gâtine nord-tourangelle	19,1 %
Val d'Anjou	3,9 %
Saumurois	29,0 %
Champaigne	14,3 %
Gâtine Sud-tourangelle	26,9 %
Richelais	14,9 %
Brandes	25,2 %

Le site d'étude appartient à la région forestière de la « **Confins Baugeois-Touraine** », caractérisée par un taux de boisement élevé (43,3 %).

4.2.2. Les boisements du site d'étude

Les régions forestières sont découpées en sylvoécotégions, élaborées par l'Inventaire forestier de l'IGN. Le site d'étude appartient à la sylvoécotégion **B61 : Baugeois-Maine**, qui se caractérise par la présence de la forêt et la densité du bocage encore bien en place dans cette région au relief peu marqué en dehors des vallées.

Selon la carte forestière de l'IGN présentée ci-après, ce sont les boisements de peupliers qui dominent aux abords du site d'étude.

Aucun boisement n'est présent sur le site d'étude.

L'illustration suivante présente les différents peuplements présents aux abords du site d'étude.

Illustration 51 : Types de formations boisées aux abords du site d'étude

Sources : URBASOLAR, Carte forestière V1 / Réalisation : Artifex 2019



La visite de terrain a permis de confirmer la présence de ces boisements aux abords du site d'étude. Notons par ailleurs que ces boisements sont privés. Les photographies suivantes illustrent les peuplements en place.



Boisement de peupliers au Nord-Ouest du site d'étude

Source : Artifex 2019

⁹ IFN, 2013, Résultat d'inventaire forestier, Les résultats : Indre-et-Loire, les résultats des campagnes d'inventaire 2009 à 2013.

¹⁰ Inventaire forestier départemental, Indre-et-Loire, 1999.

A RETENIR

La parcelle ZE11 n'est pas concernée par un usage agricole.

Aucun boisement n'est présent sur le site. Aux abords, des boisements de peupliers ont été plantés.

5. Population et santé humaine

5.1. Habitat

5.1.1. Implantation de l'habitat

Le site d'étude est localisé dans un secteur rural, sur une plaine agricole. Les habitations sont concentrées dans les **centres-bourgs** ou organisées en **hameaux** (les Beillaux à 211 m au Sud-Est, Gourmois à 305 m au Sud-Ouest, la Fuye à 420 m au Sud, les Bernaux, Courtabon...).

Les centre-bourgs les plus proches du site d'étude sont :

- Savigné-sur-Lathan à 1,6 km au Sud-Est ;
- Rillé implanté à 3,5 km à l'Ouest ;
- Hommes localisé à 4,3 km au Sud

Le bâti recensé dans le secteur est localisé sur la carte page suivante et illustré sur les photographies ci-dessous.



Hameau de la Fuye
Source : Artifex 2019



Hameau de Gourmois
Source : Artifex 2019



Hameau de Courtabon
Source : Artifex 2019

5.1.2. Evolution future de l'habitat

La commune de Hommes est couverte par un **Plan local d'urbanisme** (PLU) approuvé le 6 mars 2015, et modifié le 9 octobre 2017.

Le site d'étude se situe en **zone Nc (naturelle et forestière, autorisant les carrières et leur évolution)** du PLU. Les terrains du site ne sont donc pas destinés une future urbanisation.

5.2. Contexte acoustique

Le site d'étude se trouve au sein d'une zone rurale à faible densité de population, sans site industriel ou commercial à proximité. Ainsi, les nuisances sonores locales sont peu importantes.

Illustration 52 : Localisation du bâti aux abords du site d'étude
Sources : URBASOLAR, cadastre.gov, BD ORTHO IGN / Réalisation : Artifex 2019



5.3. Qualité de l'air

5.3.1. Contexte régional

Lig'Air fait partie de la fédération Atmo France, le réseau national des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). Les rôles de Lig'Air sont de surveiller la qualité de l'air dans la région Centre-Val de Loire, d'informer le public et les autorités, de recenser, analyser et exploiter les données énergétiques régionales, et d'accompagner ces politiques énergétiques.

Un réseau de mesure de la qualité de l'air, constitué de stations de mesures fixes et représentatives d'un contexte humain (urbain, périurbain, rural), a été mis en place sur l'ensemble du territoire régional. Ponctuellement, des campagnes de mesures sont réalisées afin d'étudier la qualité de l'air dans un secteur particulier.

5.3.2. Qualité de l'air dans le secteur du site d'étude

La station de mesure la plus proche du site d'étude est localisée à Tours, à environ 30 km au Sud-Est. Elle enregistre la qualité de l'air dans un contexte urbain, différent du secteur rural dans lequel se place le site. Cette station n'est pas représentative de la qualité de l'air dans le secteur du site d'étude.

Le site d'étude se place dans un contexte rural isolé et à l'écart d'émissions polluantes, potentiellement générées par le trafic routier ou par les industries. En effet, les axes de communication les plus fréquentés sont éloignés du site et aucune industrie à l'origine de rejets atmosphériques n'est recensée dans le secteur.

5.3.3. Gaz à effet de serre

L'effet de serre est un phénomène naturel vital à notre existence. Sans l'effet de serre, la température moyenne de la Terre serait de -18°C . Une partie du rayonnement terrestre pénètre dans l'atmosphère et est renvoyée par le sol. Les composants de l'atmosphère retiennent en partie l'énergie renvoyée, ce qui permet de réchauffer la température à la surface de la Terre.

Or, la modification anthropique de la concentration des composants de l'atmosphère perturbe cet équilibre et engendre une augmentation de la température à la surface de la Terre, provoquant le réchauffement climatique.

En 2016, selon les synthèses de l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES), les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'Indre-et-Loire s'élèvent à **3 910 398 t_{eq}CO₂**.

Les émissions directes des secteurs productifs (agriculture, industrie et transport) représentent les trois quarts des émissions départementales. Les émissions directes des ménages (résidentiel et tertiaire) couvrent moins d'un quart du total.

Le mix départemental des émissions de gaz à effet de serre (GES) est représenté sur le graphique ci-dessous.

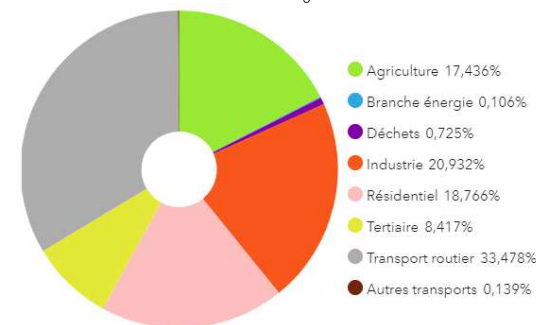
L'importance des deux premiers secteurs, le transport et l'agriculture, s'explique par le caractère rural du territoire.

Dans le cas du transport, il s'agit quasi exclusivement d'émissions d'origine énergétique, pour lesquelles la contribution du mode routier est supérieure à toutes les autres émissions.

Le poids du secteur agricole se justifie par les importantes émissions d'origine non énergétique (fertilisation des sols, fermentation entérique, etc.).

Illustration 53 : Emissions de GES en fonction du secteur d'activité en Indre-et-Loire

Source : Lig'Air



Dans le secteur du site d'étude, les activités anthropiques liées au secteur résidentiel et à l'agriculture, émettent des GES.

5.4. Pollution lumineuse

Le site d'étude se trouve au sein d'une zone rurale à faible densité de population. Or, ce sont les zones fortement urbanisées qui émettent le plus de lumière. Les villages de Savigné-sur-Lathan et Rillé ne présentent pas une densité de population suffisamment importante pour que leur rayonnement lumineux atteigne le site d'étude. Ainsi, les émissions lumineuses locales sont peu importantes.

Illustration 54 : Carte des émissions lumineuses dans le secteur du site d'étude

Sources : URBASOLAR, avex-asso.org, Google Earth / Réalisation : Artifex 2019



A RETENIR

Le site d'étude se trouve dans un secteur rural, où l'habitat est concentré dans les centres-bourgs alentours ou en petits hameaux. Les Beillaux est le hameau le plus proche du site d'étude. Il se trouve à 211 m au Sud-Est.

Les environs du site d'étude sont caractéristiques d'un contexte rural, éloignée des principales sources de pollution lumineuse. En ce qui concerne la pollution atmosphérique, le site est éloigné des grands axes de communication et des industries, qui sont des sources importantes de pollution.

6. Synthèse des enjeux du milieu humain

Un élément de l'environnement présente un **enjeu** lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur. **Un enjeu est donc défini par sa valeur intrinsèque et est totalement indépendant du projet.**

Les critères de qualification des enjeux sont définis, par thématique, dans la Partie 9 : Méthodologies de l'étude et bibliographie en page 203.

La hiérarchisation des enjeux est donnée par l'échelle de curseurs suivante :

Très Faible	Faible	Moyen	Fort	Très Fort
-------------	--------	-------	------	-----------

Le tableau présenté ci-après synthétise les **enjeux** issus de l'analyse de l'état initial du milieu humain.

	Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Socio-économie locale	Démographie	L'état des lieux de la démographie présenté n'est pas un enjeu, il permet de connaître le contexte et la dynamique démographique du territoire.	-
	Contexte économique et industriel	De nombreux commerces et services sont présents dans la commune du site d'étude. Peu d'industries sont présentes sur les communes limitrophes.	Faible
	Les énergies renouvelables	L'état des lieux des énergies renouvelables présenté n'est pas un enjeu, il permet de connaître le contexte et la dynamique de développement des énergies renouvelables.	-
	Tourisme et loisirs	Le site d'étude se situe à 1 km du lac d'Hommes, et un sentier de randonnée passe dans les bourgs de Hommes et Savigné-sur-Lathan.	Faible
Biens matériels	Infrastructures de transport	Le site d'étude se trouve à proximité de routes départementales. Situé en périphérie des bourgs de Hommes et Savigné-sur-Lathan, il est desservi par la route départementale secondaire RD71. Aucune voie accessible par des tiers ne jalonne le site d'étude.	Moyen
	Réseaux	Une ligne électrique aérienne longe le côté Est du site d'étude.	Moyen
Terres	Agriculture	Le site d'étude se trouve en partie sur des terrains agricoles qui représentent 0,5 ha.	Fort
	Espaces forestiers	Aucun boisement n'est présent sur le site. Des boisements de peupliers se situent aux abords.	Faible
Population et santé humaine	Voisinage et nuisances	Les environs du site d'étude sont caractéristiques d'un contexte rural, éloignée des principales sources de pollution lumineuse. En ce qui concerne la pollution atmosphérique, le site est éloigné des grands axes de communication et des industries, qui sont des sources importantes de pollution. Le hameau de Beillaux est le plus proche du site d'étude (à 211 m au Sud-Est).	Faible

V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

1. Grandes caractéristiques du territoire d'étude

1.1. Définition des périmètres de l'étude paysagère

Une approche cartographique a permis, après une approche complémentaire *in situ*, de convenir d'aires d'étude à différentes échelles. Elles correspondent à des distances de perceptions théoriques, partiellement redessinées (échelle immédiate) en fonction de la réalité du terrain, incluant des éléments paysagers (boisements, parcelles agricoles, prairies...), topographiques (modèles de terrain, cours d'eau...) ou encore urbains (villes/villages, hameaux, réseau routier...). Ces éléments caractérisent la lecture de l'espace et permettent d'identifier des écrans visuels ou des ouvertures paysagères. La carte ci-contre présente les aires d'étude redéfinies selon ces particularités

- L'aire d'étude à l'**échelle éloignée** s'inscrit dans un rayon de 3 km autour du site d'étude, au coeur de la plaine du Savignéen.
- L'aire d'étude à l'**échelle immédiate** intègre les abords du site d'étude sur un rayon variant de 500 à 650 m. Cette aire permet d'étudier la nature des occupations du sol, les infrastructures, les lieux de vie (notamment le lieu-dit «La Fuye»), les usages, mais aussi le patrimoine protégé ou non. Elle permet de préciser les relations visuelles entre le site d'étude et son environnement direct.
- Enfin, le **site d'étude** comprend le site circonscrit dans ses limites foncières. Cette échelle permet de définir les éléments du paysage et du patrimoine d'intérêt dans le site d'étude-même. Il correspond au site en friche d'une ancienne carrière.

La combinaison d'un relief assez peu marqué et de nombreux boisements dans ce paysage agricole, crée des écrans visuels efficaces qui réduisent notablement les perceptions dans le grand paysage, comme l'illustrent la carte ci-contre et la coupe ci-dessous.

Pour **rappel**, dans la suite de l'étude, le terme **visibilité** correspond à la partie (partielle ou totale) d'un parc photovoltaïque visible depuis un espace donné. La **covisibilité** correspond à la partie (partielle ou totale) d'un parc photovoltaïque visible conjointement avec un élément de paysage ou de patrimoine depuis un même point. Elle peut être **directe**, c'est-à-dire que la partie de parc se superpose à l'élément de paysage ou de patrimoine, ou **indirecte**, c'est-à-dire que la partie de parc et l'élément de paysage ou de patrimoine sont visibles au sein d'un angle (cône de vue) de 50°. (Source : définition sortie du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2017 » qui reste applicable dans le cas de parcs photovoltaïques).

Illustration 56 : Coupe de principe d'organisation du relief

Les altitudes sont indiquées en mNGF

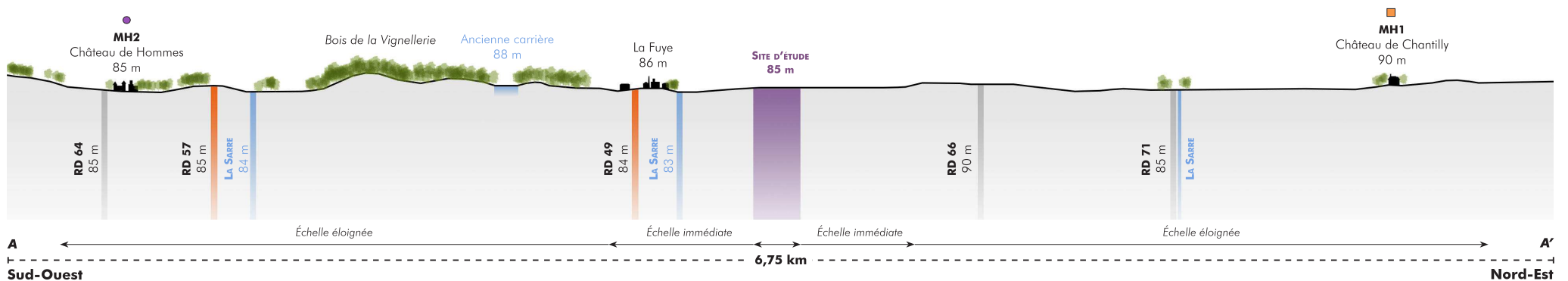
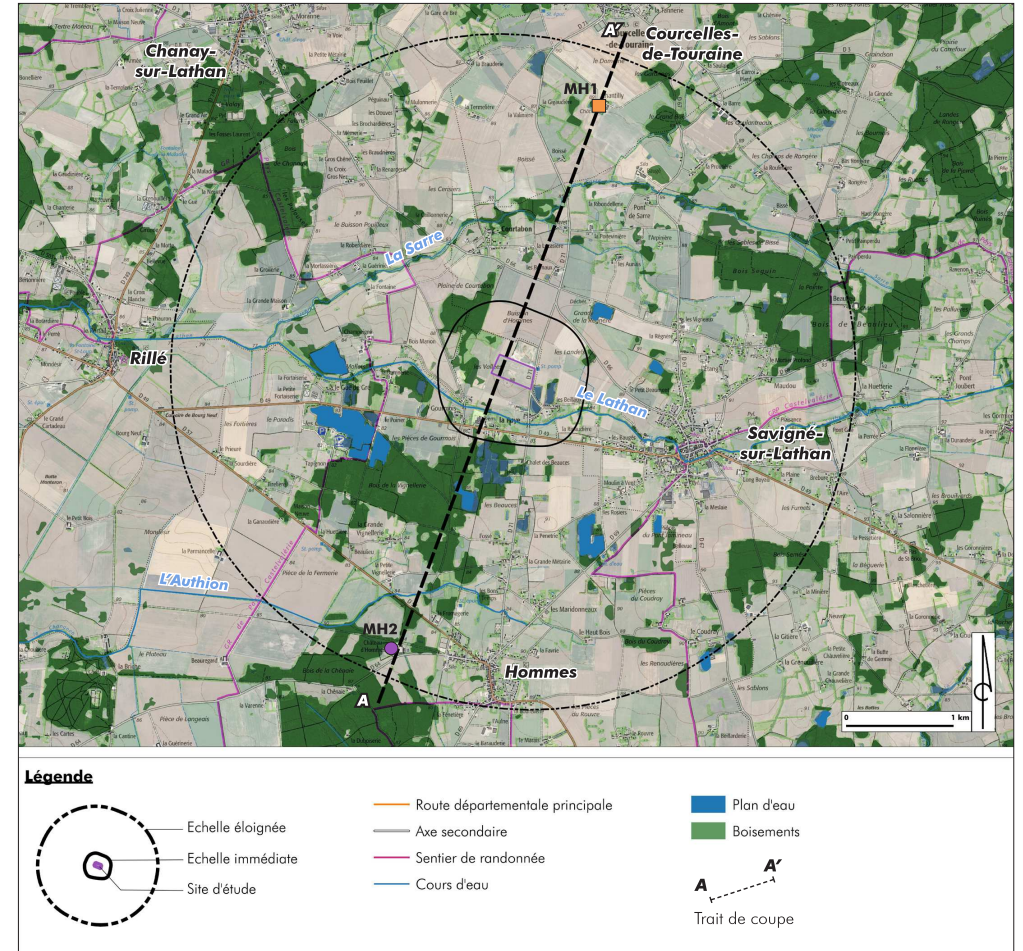


Illustration 55 : Carte des aires d'étude paysagères

Source : IGN (SCAN 25) / BD Ortho / BD Carthage / CESBIO / Réalisation : Artifex



1.2. L'unité paysagère du Savignéen

L'Étude des Paysages de l'Indre-et-Loire décrit les différentes unités paysagères du département. Ces unités sont définies comme des portions d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères distinctes découlant de la perception, de l'organisation et de l'évolution des éléments suivants : morphologie, relief, occupation des sols, organisation du bâti, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique, ...

Le territoire étudié se situe au cœur de l'unité paysagère «**Le Savignéen**», une enclave des paysages du Baugeois cernée par une ceinture forestière dense (le croissant boisé des gâtines du Nord-Ouest). La particularité de cette région naturelle réside dans son sous-sol abritant des faluns, un matériau utilisé notamment pour l'amendement des terres agricoles. On retrouve ainsi de nombreuses carrières d'extraction, dont certaines ont été reconverties (plans d'eau, base de loisirs, peupleraies, ...).

Les paysages très ruraux de cette unité se caractérisent par un grand plateau de polyculture-élevage animé par un habitat dispersé peu dense, ponctué de bois et peupleraies. Le relief varie très peu, avec des vallées à peine perceptibles. Le Lathan traverse d'Est en Ouest cette unité paysagère, et forme au niveau de Rillé la retenue de Pincemaille.

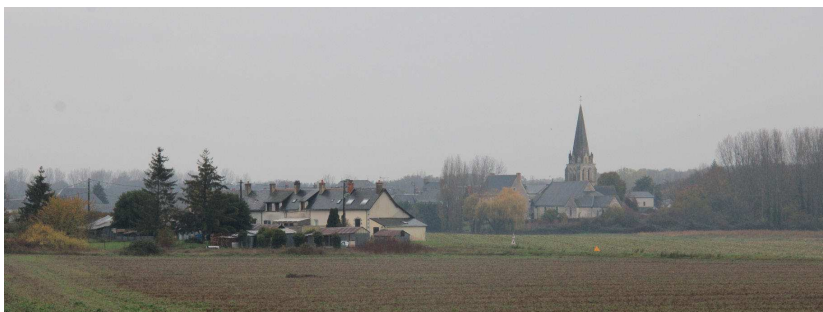
D'un point de vue architectural, le Savignéen est marqué par la présence de quelques châteaux et manoirs, mais également par un mitage urbain le long des voies d'accès aux bourgs.

Les paysages sont relativement ouverts sur l'espace agricole, même si les perceptions se referment rapidement au gré des boisements.



Ambiance paysagère agricole et boisée du Savignéen

Source : Artifex 2019

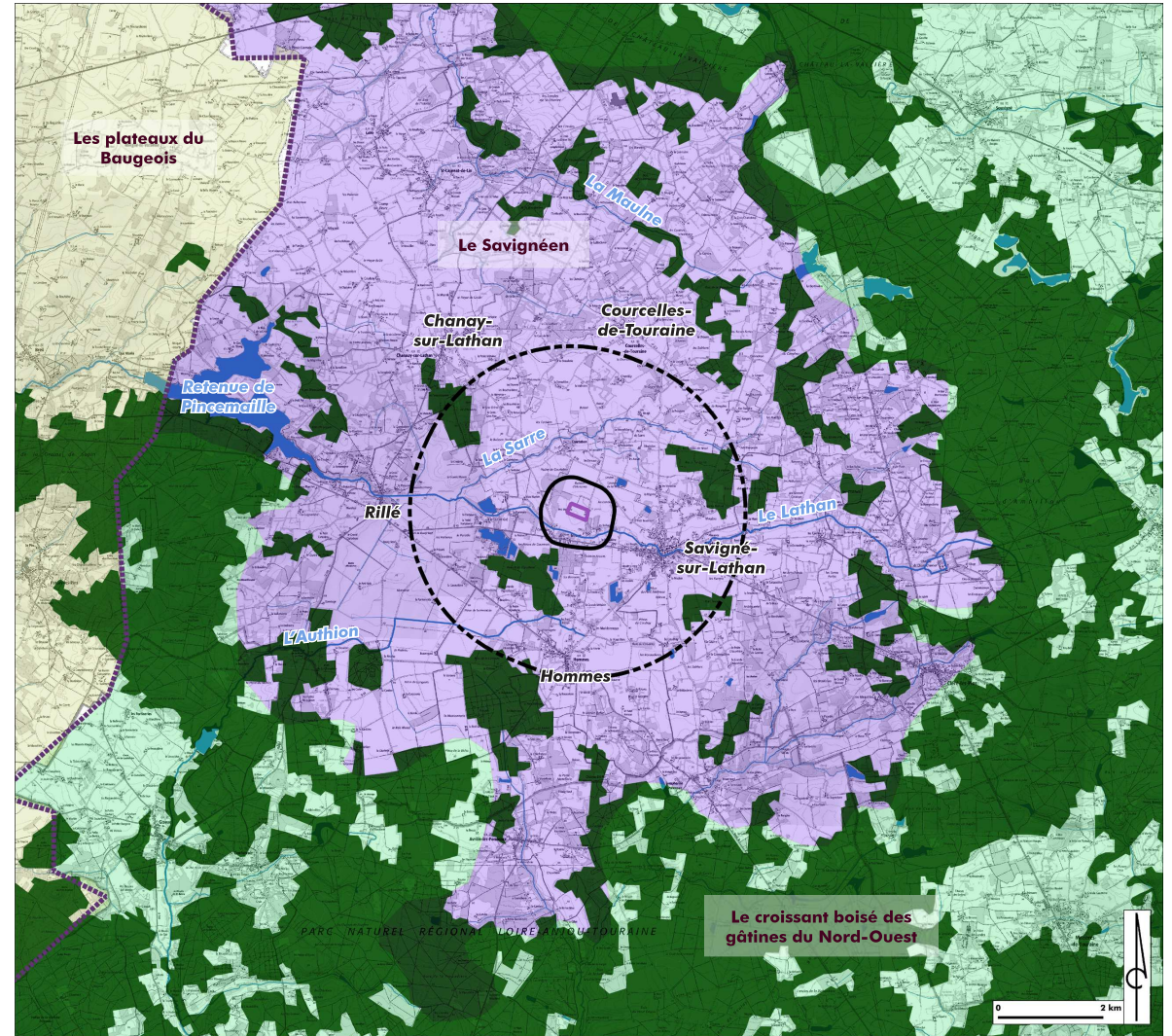


Silhouette urbaine de Rillé

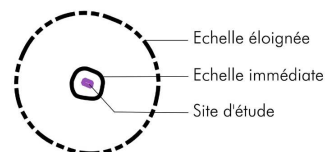
Source : Artifex 2019

Illustration 57 : Carte des unités paysagères

Source : IGN (SCAN 25) / Corine Land Cover / Atlas des paysages de l'Indre-et-Loire / Atlas des paysages du Pays de la Loire / Réalisation : Artifex



Légende



Unités paysagères

- Le Savignéen
- Le croissant boisé des gâtines du Nord-Ouest
- Les plateaux du Baugeois

- Boisements
- Cours d'eau
- Limite départementale

1.3. Patrimoine protégé, culturel et touristique

Le territoire étudié abrite **trois éléments patrimoniaux protégés** :

- Le château de Chantilly (MH1) est localisé au Nord de l'aire d'étude éloignée au milieu de grandes parcelles agricoles, avec quelques boisements aux alentours. Il n'a aucun lien visuel avec le site d'étude (visibilité ou covisibilité).
- Le château d'Hommes (MH2) est situé en lisière du bourg du même nom, dans une enceinte privée et un cadre paysager qui l'isolent rapidement de son environnement proche. Il n'a aucun lien visuel avec le site d'étude.
- Le Site inscrit de Savigné-sur-Lathan (SI) correspond aux anciens remparts de la ville, maintenus en eau par le Lathan, et apportant un caractère pittoresque au centre-bourg. Dans ce contexte bâti, ce Site n'échange pas de perceptions avec le site d'étude.

Liste des éléments patrimoniaux protégés

N°	Commune	Nom	Protection	Date	Distance (km)
MH1	COURCELLES-DE-TOURAIN (37)	Château de Chantilly	Inscrit	08/09/1949	2,5
			Classé	26/01/1950	
MH2	HOMMES (37)	Château (ruines)	Inscrit	20/10/1947	2,7
SI	SAVIGNÉ-SUR-LATHAN (37)	Anciens remparts	Inscrit	16/10/1997	1,5



MH1 - Château de Chantilly

Source : Artifex 2019

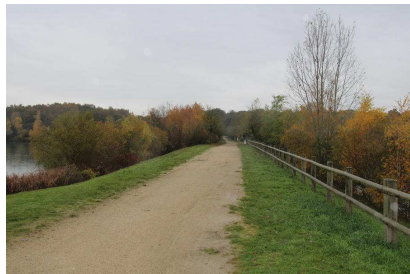


MH2 - Ruines du château d'Hommes

Source : Artifex 2019

D'un point de vue touristique, **le lac d'Hommes** constitue un lieu fréquenté sur le territoire. Ces plans d'eau provenant de la réhabilitation d'anciennes carrières de faluns ont été aménagés en base de loisirs, espace de baignade et de détente, avec différentes activités proposées notamment en période estivale.

Le **sentier de randonnée de la Castelvalérie** (Grande Randonnée de Pays) traverse les paysages du Savignéen, cheminant entre espaces agricoles et espaces plus boisés. Il passe à l'Ouest de l'aire d'étude éloignée, notamment par le lac d'Hommes, pour rejoindre ensuite les bourgs de Hommes et Savigné-sur-Lathan.

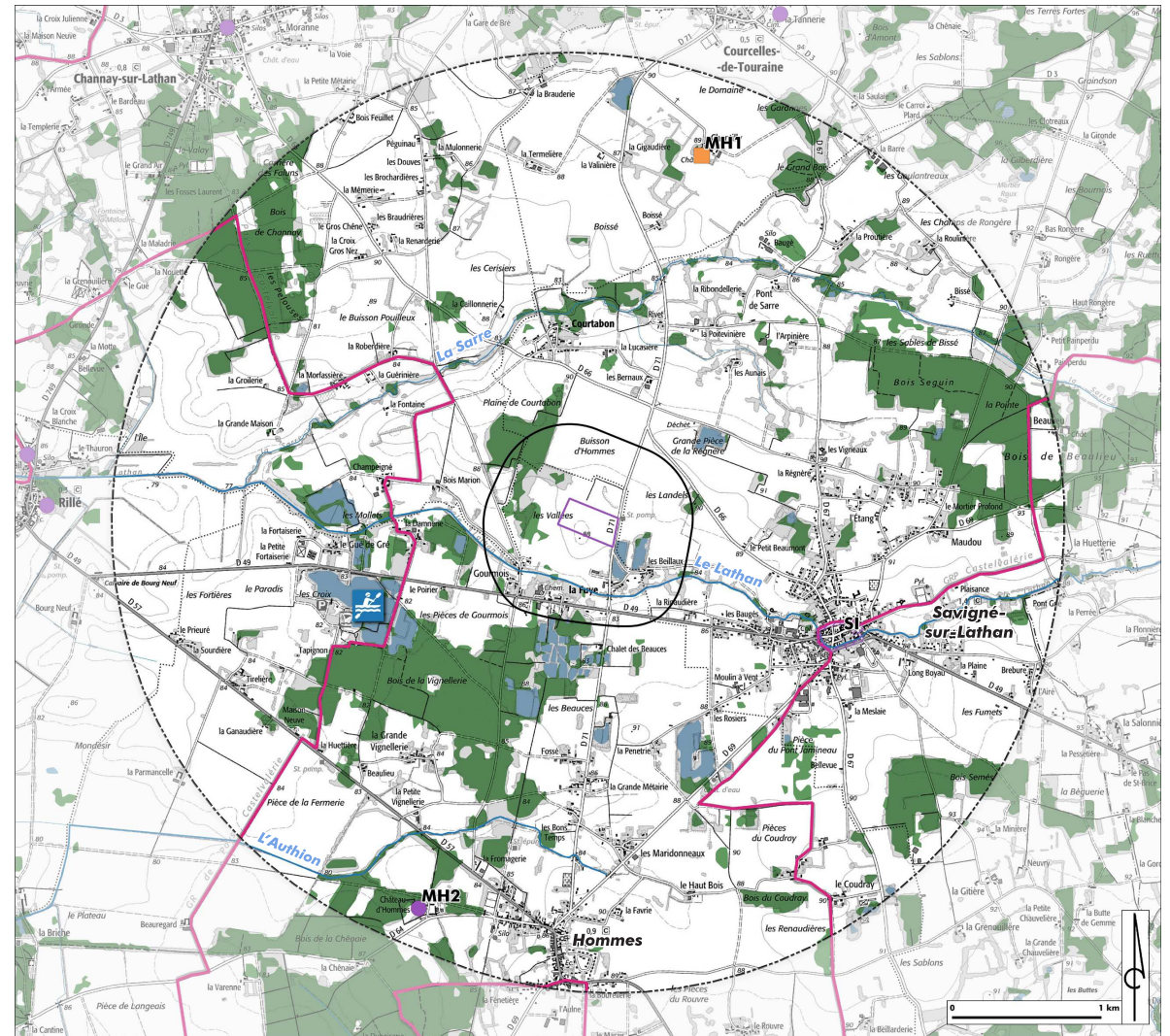


Le GRP de la Castelvalérie passant au lac d'Hommes

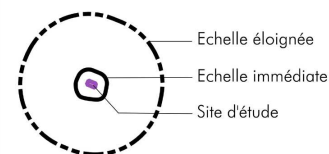
Source : Artifex 2019

Illustration 58 : Carte des éléments patrimoniaux et touristiques

Source : IGN (SCAN 25) / CESBIO / BD Carthage / DREAL Centre-Val de Loire / Base Mériemée / Réalisation : Artifex



Légende



Patrimoine

- MH classé (carré orange)
- MH inscrit (carré violet)
- Site inscrit (SI) (carré hachuré)

Tourisme

- Lac d'Hommes (carré bleu)
- Boisements (carré vert)
- GRP de la Castelvalérie (ligne rose)
- Cours d'eau (ligne bleue)

2. Le paysage et le patrimoine à l'échelle éloignée

2.1. Structures, usages et composantes paysagères

A l'échelle éloignée, le paysage trouve son équilibre entre grands champs cultivés, prairies, boisements épars, silhouettes des bourgs, et réseau routier. Dans ce relief de plaine, à peine marqué par **quelques petites vallées** (le Lathan, la Sarre, l'Authion), la végétation éparsée et les plus grands boisements (bois de la Vignellerie, bois Seguin, bois de Chanay...) rythment et structurent les perceptions.

Ce territoire assez peu habité s'organise autour de **deux bourgs** : Savigné-sur-Lathan (pôle de proximité comptant quelques équipements, services et commerces) et Hommes (village-rue de taille plus modeste). D'autres lieux de vie se dispersent ensuite au cœur de l'espace agricole, sous forme de hameaux, châteaux ou encore de fermes, créant des points d'appels visuels dans ce paysage ouvert.

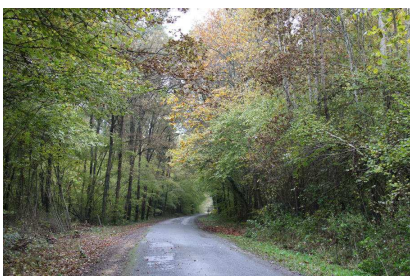
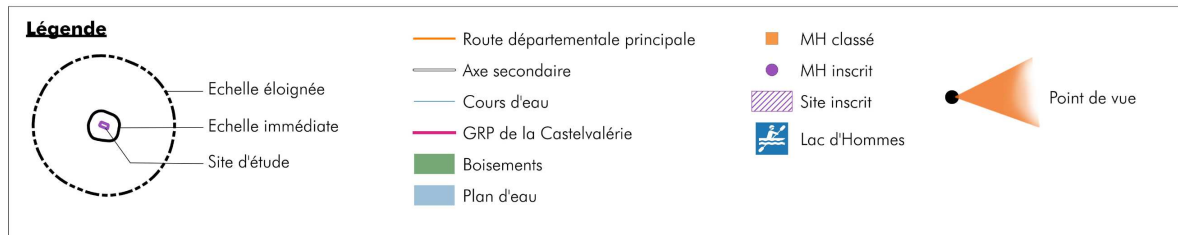
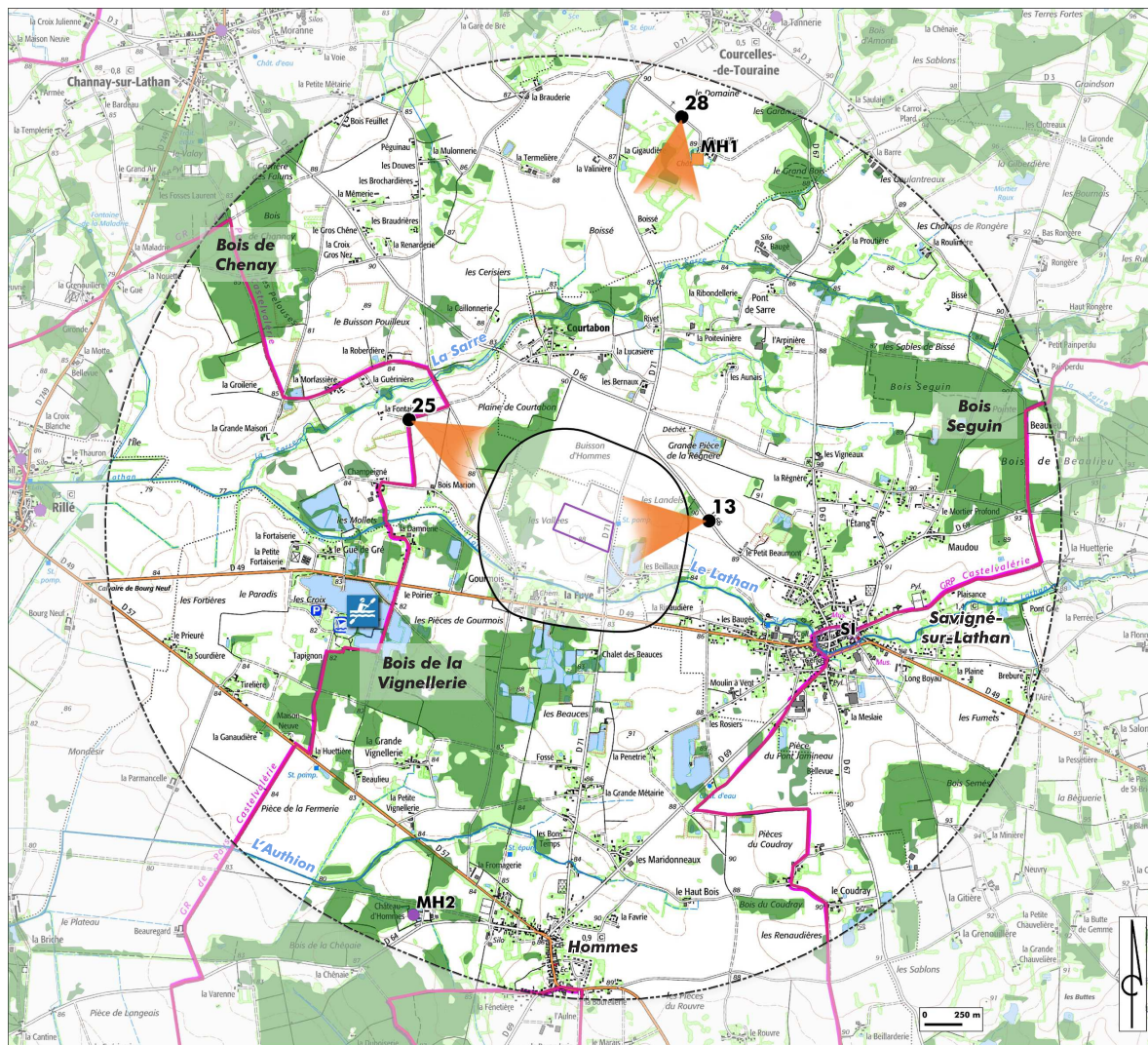
Les routes départementales **RD 49** et **RD 57** constituent les axes principaux, reliant la vallée de la Loire et l'agglomération tourangelle situées à une vingtaine de kilomètres. Elles sont localement accompagnées par un maillage de voies communales moins fréquentées, mais pouvant offrir occasionnellement des vues sur le site d'étude (depuis les RD 66 et RD 71).

A cette échelle d'étude, les **éléments patrimoniaux inventoriés** (MH1, MH2 et SI) s'inscrivent dans des contextes paysagers qui les isolent entièrement du site d'étude.

Le GRP de la Castelvalérie et le lac d'Hommes sont identifiés comme des lieux de fréquentation touristique ou pour des usages de loisirs locaux. Ils sont localisés à plus d'un kilomètre du site d'étude, sans lien visuel avec celui-ci.

Illustration 59 : Carte d'analyse des perceptions paysagères à l'échelle éloignée

Source : IGN (SCAN 25) / CESBIO / BD Carthage / DREAL Centre-Val de Loire / Réalisation : Artifex



Ambiance forestière du bois de la Vignellerie
Source : Artifex 2019



Cadre paysager du lac d'Hommes
Source : Artifex 2019



Silhouette urbaine de Hommes
Source : Artifex 2019



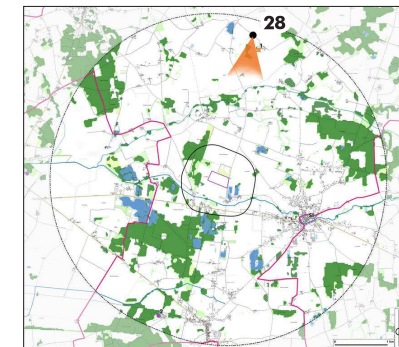
Paysage agricole et lisières boisées
Source : Artifex 2019

2.2. Analyse des perceptions visuelles à l'échelle éloignée

Dans le contexte décrit précédemment, les points de vue choisis concernent principalement des points de passage, des sites patrimoniaux et touristiques. Les perceptions sont, à cette échelle, peu significatives, par la position du site d'étude au coeur de la plaine agricole. Le relief plat et les boisements limitent les perceptions lointaines. Les panoramas suivants illustrent l'intégration du site d'étude dans son environnement à l'échelle éloignée.

N.B. : L'ensemble des prises de vues photographiques pour toutes les échelles a été réalisé le 20 novembre 2019 par temps pluvieux, partiellement dégagé. Les prises de vues sont présentées à partir du Nord, dans le sens horaire.

28 - à 2,7 km au Nord du site d'étude - à proximité du château de Chantilly (MH1)



Type de perception :

- Dynamique depuis le chemin d'accès au château

Type de lieux :

- Paysage du quotidien
- Lieu patrimonial

Ecrans visuels :

- Végétation
- Relief plat et distance

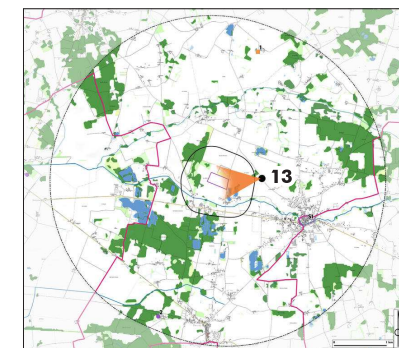
Visibilité :

- Site d'étude imperceptible
- Visibilité de structures de faible hauteur impossible (environ 3,1 m)

Covisibilité :

- Aucune covisibilité avec le patrimoine inventorié

13 - à 600 m à l'Est du site d'étude - Depuis la RD 66



Type de perception :

- Dynamique depuis la route

Type de lieux :

- Paysage du quotidien
- Lieu de passage

Ecrans visuels :

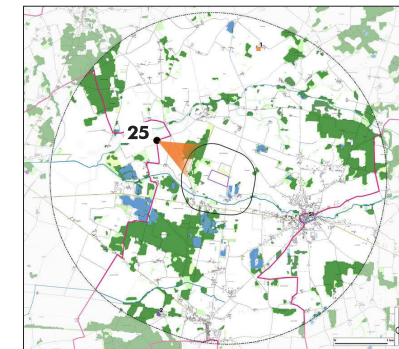
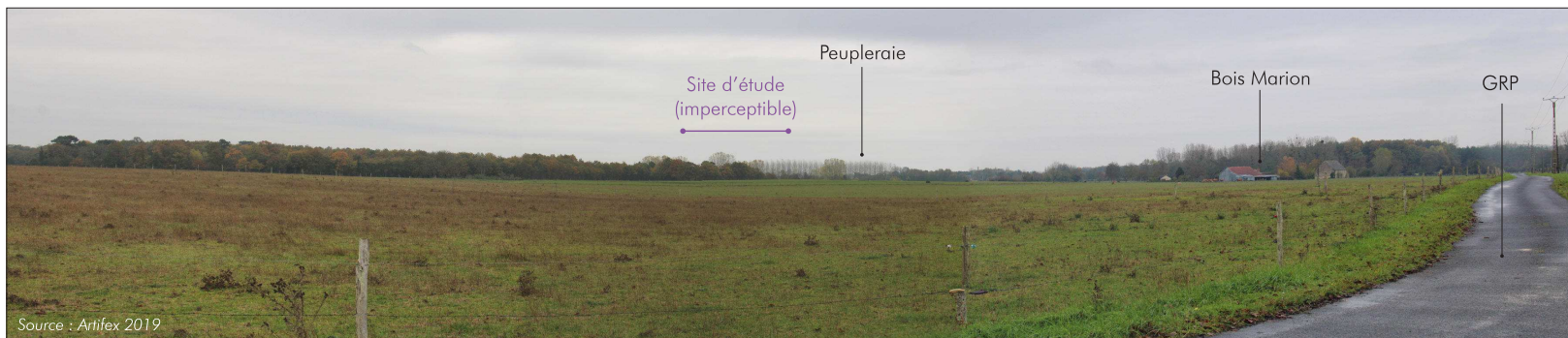
- Végétation (boisements épars)

Visibilité :

- Site d'étude perceptible
- Visibilité de structures de faible hauteur probable (environ 3,1 m)

Covisibilité :

- Aucune covisibilité avec le patrimoine inventorié

25 - à 1,2 km au Nord-Ouest du site d'étude - Depuis le GRP de la Castelvalérie**Type de perception :**

- Statique depuis le GRP
- Dynamique depuis la route (voie communale)

Type de lieux :

- Paysage du quotidien
- Lieu touristique
- Lieu de passage

Ecrans visuels :

- Végétation (boisements)
- Distance et relief plat

Visibilité :

- Site d'étude imperceptible
- Visibilité de structures de faible hauteur impossible (environ 3,1 m)

Covisibilité :

- Aucune covisibilité avec le patrimoine inventorié

A RETENIR

A l'échelle éloignée, le paysage est caractérisé par un équilibre entre parcelles cultivées, prairies, silhouettes de bourg et réseau routier. La végétation structure des perceptions assez ouvertes, et apportent des écrans visuels efficaces à cette échelle.

Le site d'étude n'est que très peu visible, même si des perceptions lointaines dynamiques sont possibles depuis des axes routiers secondaires (RD 66 et RD 71).

Les éléments patrimoniaux inventoriés et les sites touristiques n'ont pas de lien visuel avec le site d'étude.